



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de l'économie et du travail

Étude des crédits du Conseil exécutif (1)

Le mardi 4 mai 1993 - No 53

Président : M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

Le mardi 4 mai 1993

Étude des crédits du ministère du Conseil exécutif

(Dix heures sept minutes)

Le Président (M. Audet): Si vous voulez prendre place, nous allons débiter nos travaux. Alors, je déclare la séance de la commission de l'économie et du travail ouverte.

Développement technologique

Je vous rappelle le mandat de la commission. Nous sommes réunis afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère du Conseil exécutif, secteur Fonds de développement technologique, programme 6, pour l'année financière 1993-1994.

M. le secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

Le Secrétaire: Oui. M. Gauvin (Montmagny-L'Islet) remplace Mme Dionne (Kamouraska-Témiscouata); Mme Loiseau (Saint-Henri) remplace M. Leclerc (Taschereau); Mme Blackburn (Chicoutimi) remplace M. Blais (Masson).

Le Président (M. Audet): Merci.

Alors, puisque nous sommes au Fonds de développement technologique, on peut inviter M. le ministre, **peut-être**, à nous faire quelques remarques **préliminaires** — c'est votre droit — et ensuite, nous pourrions entendre Mme la porte-parole de l'Opposition officielle.

Remarques préliminaires**M. Gérald Tremblay**

M. Tremblay (Outremont): Alors, merci beaucoup, M. le Président.

J'aimerais, dans un premier temps, présenter les personnes qui m'accompagnent aujourd'hui. Alors, M. Jacques Brind'Amour, qui est à ma droite, le sous-ministre responsable des politiques et, également, du développement technologique. Il est accompagné, du ministère, par M. Georges Archambault, et également, par M. Jacques St-Pierre, qui s'occupe, de façon plus particulière, des Programmes de soutien à l'emploi scientifique.

Nous avons également la présence de représentants des sociétés d'État, principalement M. Pierre Coulombe, du Centre de recherche industrielle du Québec; des représentants du Fonds de développement technologique, en l'absence de M. Jean-Nil Pintal, qui est à l'hôpital, j'ai demandé à M. Michel Giguère, et également, M. Denis Godin, d'être présents.

Du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Michel Gauthier, responsable des ressources financières, de l'informatique et des commu-

nications, ainsi que Mme Nicole Nolin, responsable des ressources financières; et du cabinet du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, le directeur du cabinet, M. Bernard Labrecque, ainsi que M. Bernard Lessard, qui est responsable des dossiers, en partie de nature technologique, en l'absence de M. Erik Ryan.

M. le Président, je n'ai pas de déclaration préliminaire à faire. Je préfère garder le temps pour répondre aux questions de l'**Opposition** et, de façon plus précise, aux questions de la critique en matière de technologie, la députée de Chicoutimi.

(10 h 10)

Le Président (M. Audet): Merci.

Document déposé

M. Tremblay (Outremont): Juste... J'aimerais peut-être déposer, à ce moment-ci, l'onglet... Lors de la dernière commission sur les crédits, on avait fait référence à l'onglet 19 des renseignements particuliers de subventions qui avaient été autorisées en 1992-1993 par la Société de développement industriel, en fonction de l'article 7. Et, étant donné que toutes ces aides financières, qui totalisaient 37 906 000 \$, avaient rapport au Fonds de développement technologique, ça me fait plaisir de déposer le détail du montant de 37 906 000 \$, qui concerne l'Institut canadien de recherche en génie forestier, matériaux de pointe Précitech, le centre de recherche Volvox, Hewlett-Packard Canada, Technologies MPB inc. et Virtual Prototypes.

Le Président (M. Audet): D'accord, on va le distribuer aux membres de la commission.

M. Tremblay (Outremont): Oui.

Le Président (M. Audet): Merci, M. le ministre.

Je vais maintenant reconnaître Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Jeanne L. Blackburn

Mme Blackburn: Merci, M. le Président.

M. le Président, vous comprendrez que, compte tenu de la situation, j'ai quelques remarques préliminaires.

Il me semblait important, à l'occasion des crédits, et c'est le privilège, à ce moment-là, qu'on a et qu'on ne retrouve pas vraiment au cours de l'année, c'est de faire un peu le tour de la question. Et, je voudrais m'appuyer, en cela, sur différents avis qui ont été donnés récemment, pour partager, dire mon inquiétude face à l'échec du gouvernement en matière de politique technologique.

L'absence d'orientation du gouvernement, en matière de science et technologie, provoque l'inquiétude dans tous les milieux de la recherche et du développement technologique. Le Conseil de la science et de la technologie estime que le Québec a atteint un seuil critique, et rien n'indique que le gouvernement n'a pris les mesures susceptibles de redresser la situation. Les programmes, selon le Conseil, souffrent de dispersion et d'un manque flagrant de coordination. «Pris dans leur globalité, les programmes gouvernementaux donnent l'impression d'un fouillis. En plus de paraître inutilement nombreux et dispersés, ces programmes sont gérés par un appareil administratif dont le découpage par fonction ou par secteur ne correspond pas à la logique industrielles». Tiré du rapport du Conseil de la science et de la technologie.

Beaucoup de programmes, nous dit encore le Conseil, qui se chevauchent, cela fait beaucoup de pape-rasse à consulter et à remplir. Il faudra y mettre bon ordre, dit le président du Conseil de la science, en conférence de presse, le 5 avril dernier.

Il faut rappeler que le Conseil de la science et de la technologie rendait un avis, en 1986, sur la restructuration de la science et de la technologie. Nous sommes en 1993, et la ministre a demandé — la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science — a demandé un avis au Conseil de la science sur cette question, entre autres, et, évidemment, le Conseil de la science lui répète le même avis avec les mêmes recommandations qu'on retrouvait en 1986 — 7 ans plus tard — sans qu'il y ait vraiment de modification et d'amélioration.

Autre organisme qui s'inquiète, c'est l'ADRIQ, l'Association des directeurs de recherche industrielle du Québec, qui rappelle la faiblesse des politiques d'impartition et l'absence de coordination et de concertation.

Et, il y a également, l'IREQ. L'IREQ, c'est l'Institut de recherche — l'IREQ se trouve rattaché à Hydro-Québec — en électricité du Québec. Ils disent, eux: Absence flagrante de planification stratégique, d'action cohérente en recherche. Tout le capital d'innovation technologique développé depuis 10 ans sera épuisé en 5 ans, et Hydro-Québec sera alors réduite à importer de la technologie, laissant filer à l'étranger le savoir-faire qu'elle a su générer ici, de même que ses retombées économiques.

Il y a également le GATIQ, qui est un groupe d'action pour le transfert technologique, et qui se dit sensible... Le Groupe d'action pour l'avancement technologique et industriel de la région de Québec, et qui dit que, finalement, le mouvement est enclenché, mais les résultats restent à venir; c'est loin d'être acquis, et il est gênant, selon eux, de comparer les statistiques canadiennes avec celles des pays de l'OCDE. Il faut se rappeler que l'on est au quinzième rang. Et, à l'heure où — nous dit Jacques Desmeules, le président du GATIQ — le président Clinton crée le secrétariat d'État à la technologie, on est encore, ici, à des sous-départements.

Partout, on dénonce l'incohérence, l'improvisation, les chevauchements, et tout ça, ça peut expliquer l'échec du plan d'action technologique 1988-1992 du

gouvernement du Québec.

On devait atteindre, faut-il se le rappeler, 2 % du PIB en 1992, en 1992. Il faut se rappeler la performance remarquable du gouvernement précédent, de 1979 à 1985 — puis ça, ce sont les données qui sont tirées de vos propres documents — nous avions, en 1979, 0,91 %, pas tout à fait 1 %, 0,91 % du PIB en RD, et nous avons atteint, en 1985, 1,47 %. Ça veut dire qu'on a accru la part de la recherche, par rapport au PIB, de 0,56 %, de 0,56 %, sur une période de 6 ans. Et le gouvernement actuel a fait 0,06 %, ça veut dire 10 fois moins. C'est beaucoup quand on parle de la RD; 0,56 % pour les 6 années du gouvernement du Parti québécois de 1979 à 1985, et nous sommes ici, à 0,06 %.

C'est la catastrophe, selon les principaux observateurs, et c'est particulièrement vrai dans la conjoncture économique et politique actuelle, où, finalement, la globalisation des marchés nous met en concurrence avec tous les marchés, les pays les plus avancés, et, on le sait, c'est à RD qu'on pourra relancer l'économie, ce n'est pas autrement.

Il y a également des remarques fort pertinentes qui nous viennent de tous les organismes qui se sont penchés sur la question, c'est la recherche intra-muros, extra-muros, le faire-faire. En RD, au Québec, en 1986, intra-muros, c'était 28 % de la recherche et développement, 28,9 % selon des documents qui nous viennent aussi des informations que vous nous avez fournies; et extra-muros, c'était de 32,6 %, en 1986. Et, on est intra-muros à 26 %, mais extra-muros à 29 %: on a diminué. Il y a comme un problème qui s'est créé, et c'est la même chose dans l'enseignement universitaire. Dans la recherche universitaire, on est passé — et je vous le rappelle — activités scientifiques et technologiques, on est passé de 50 %, en 1988, intra-muros, à 58 % en 1991. Évidemment, ça vient diminuer la part de la recherche extra-muros de façon importante. On était à 50 %, et là, évidemment, on est à 42 %.

C'est un glissement qui va tout à fait à l'encontre de tout ce qui est réclamé, tout ce qui est réclamé du gouvernement. C'est: Faisons faire à l'extérieur de manière à créer de l'expertise dans nos petits centres de recherche et dans nos entreprises. Mais c'est l'inverse qui est en train de se produire selon les documents que vous nous fournissez dans l'étude des crédits 1993-1994, en réponse à une demande particulière, question 13, 13 et suivantes.

Alors, l'autre problème, c'est l'improvisation. L'improvisation, l'incohérence... et ça aussi, c'est dénoncé par le Conseil de la science et de la technologie. Juste pour vous donner une idée comment on improvise, on crée un programme — je pense bien qu'il faut le dire — en toute bonne volonté, et puis on l'abolit quelque temps après ou on gèle les budgets, on recommence, on regrette son abolition, et c'est toujours le même phénomène qui se reproduit.

L'AQVIR. L'AQVIR, on l'a abolie puis on l'a intégrée à la SDI, ce qui fait dire au Conseil de la science et de la technologie — je m'en vais chercher, ce

n'était pas là — au Conseil de la science et de la technologie, que c'est infiniment regrettable parce que ça a laissé un vide — je me permets parce que le ministre n'a peut-être pas eu le temps de le lire — ce qu'on dit à ce sujet: «...L'Association des municipalités régionales de comté du Québec pourra combler le vide actuel de capital de risques et d'encadrement nécessaires pour les prédémarrages et démarrages d'entreprises, secteur évacué par la disparition regrettable, en tant qu'entité autonome, de l'Agence québécoise de valorisation industrielle [...] intégrée depuis peu aux activités de la Société de développement industriel du Québec.» (10 h 20)

Ça, j'y reviendrai, et ça n'est pas... Je rappelle que ce n'est pas le Parti québécois ni l'Opposition qui le dénonce, c'est le Conseil de la science et de la technologie, dans un avis qu'il a rendu en 1993 et qui est intitulé: «Urgence Technologie: pour un Québec audacieux, compétitif et prospère».

Il y a eu le Programme d'aide à l'acquisition et à l'implantation de technologie, qui est entré en vigueur le 13 septembre 1989, s'est terminé le 8 août 1990: un an. Un an, parce qu'il a été intégré à AMITECH. Aide à l'élaboration de projets de recherche et de développement: entré en vigueur le 13 septembre 1989, il s'est terminé également le 8 août 1990 parce qu'intégré à AMITECH. Aide à la modernisation et l'innovation technologique, l'AMITECH, entré en vigueur le 8 août 1990, remplacé par le programme Innovation PME, il s'est terminé le 1er septembre 1992.

Innovation PME, entrée en vigueur, 1er septembre et 4 novembre 1992. À noter que ce programme, dont le budget, modifié en 1992-1993, prévoyait des crédits de 4 500 000 \$, il n'aura dépensé que 1 800 000 \$, son enveloppe de 2 700 000 \$ aura été périmée parce que le budget a été gelé en décembre. Les entreprises auront pu l'utiliser quelques mois, et on a gelé le budget, et on a périmé 60 % de l'enveloppe. Innovation PME, évidemment, ça s'adressait aux entreprises, aux petites entreprises — et j'ai cru comprendre — régionales.

Programme de soutien à l'emploi scientifique et technologique, entrée en vigueur le 3 avril 1984, modification le 12 mai 1987, le 14 juin 1988 — ça bouge, là-dedans — on a mis la clé là-dessus le 8 août 1990, et ça a été intégré au programme PSES, Programme de soutien à l'emploi stratégique, volet 1.

Programme de soutien à l'emploi stratégique, entrée en vigueur le 8 août, modification volet 1, 1er septembre 1992, 4 novembre 1992; volet 2, 1er décembre 1992; volet 3, entrée en vigueur le 29 février 1989, modifié le 8 mai 1990, le 8 août 1990; et le quatrième volet, qui est entré en vigueur le 1er septembre 1992, on n'a toujours pas les crédits pour ce volet. Au niveau des crédits, 25 % de ces crédits ont été périmés. En ce qui concerne le volet 4, les stages dans les centres spécialisés, c'est la totalité des crédits qui ont été périmés. La totalité des crédits!

En ce qui a trait au Fonds de développement technologique, l'annonce du programme du 3 décembre

dernier n'a consisté qu'à réaffecter des sommes dans les différents volets, sans modifier l'enveloppe totale. C'est de la poudre aux yeux, et moi, je dis que, quand on s'adonne à ce jeu pour laisser l'illusion qu'on agit, c'est comme se tirer dans le pied. On se donne l'illusion qu'on agit, mais on n'ajoute pas vraiment dans l'enveloppe. On fait des ponctions dans le Fonds de développement technologique et on dit: On vient de mettre 50 000 000 \$. Ça n'a pas ajouté à l'enveloppe de base. C'est la même enveloppe qu'on annonce 5 fois, parce que, si on calculait toutes les annonces qui ont été faites avec le Fonds de développement technologique, probablement qu'on friserait les 600 000 000 \$.

C'est ça, l'impression que ça laisse. Sauf que, dans la réalité, on ne peut pas se la cacher quand on essaie de faire du développement économique, ce n'est pas avec ça qu'on fait du développement économique. On fait de la politique partisane. La politique politicienne, comme disait ma copine, Louise Harel.

Le Fonds de développement technologique fait état de montants transférés au volet synergie de 3 800 000 \$, sur un budget original de 32 000 000 \$. On augmente de 50 000 000 \$. Le volet recherche, développement, PME, voit également son enveloppe bonifiée de 15 000 000 \$, pour un budget original de 20 000 000 \$, alors que seulement 2 000 000 \$ ont été transférés. Au total, le Fonds n'aurait dépensé — des dépenses réelles — que 18 % de ce qui était prévu.

Alors, en matière de transferts fédéraux, c'est guère plus reluisant. Le ministre m'a répondu en Chambre qu'il ne voulait pas me dévoiler sa recette, la recette secrète du grand chef, devant l'Assemblée nationale, mais force nous est de constater que ça ne semble pas beaucoup progresser à la lumière des données qu'on a, actuellement. J'ai essayé de voir — et j'ai un document là-dessus que je n'ai pas eu le temps de lire — comment le ministre en était arrivé à ce chiffre magique de 30 %.

Rappelons d'abord que **Le Devoir** titrait le 28 février 1993: L'Ontario enlève encore la part du lion. Je voudrais savoir comment le ministre en arrive à ses 30 %. Si on décompose les transferts en science et technologie, intra-muros, extra-muros, dépenses intérieures de recherche et de développement, les entreprises, l'enseignement supérieur, là on voit qu'évidemment il y a les postes ou il y a des chapitres sur lesquels le Québec a sa bonne part. Je pense à l'enseignement supérieur. Sans doute qu'on le doit beaucoup à la présence de l'Université McGill et de son programme qui est tout à fait exceptionnel en médecine. Alors, on sait qui va chercher la grosse part du gâteau, c'est l'Université McGill. Qu'est-ce à dire pour les autres universités? Ça ne semble pas décrocher aucun score, aucun trophée à cet égard.

En ce qui a trait aux entreprises, il est vrai que le Québec irait chercher 31 %, 45 % pour l'Ontario, mais ça représente 387 000 000 \$, au total. Alors, quand on sait que le gouvernement canadien dépensait, en 1990, 5 500 000 000 \$, si on me dit qu'on va chercher 31 % de 387 000 000 \$, c'est bien, c'est bien, je m'en réjouis, mais c'est relativement peu quand on sait qu'il

dépense en intra-muros 1 547 000 000 \$, et que là, on va en chercher 11 %.

D'ailleurs, le Conseil de la recherche et du développement en transport rendait un avis... donnait un avis au ministre Elkas sur la part du Québec en matière de recherche, de contrats scientifiques et technologiques dans le transport. Si le Québec investit, dans le secteur privé, 55 % de tous les investissements canadiens, il n'a reçu que 12 % des contrats scientifiques et technologiques en 1991-1992. On me dit que pour les 3 premiers mois de 1993, ce serait 9 %. On va laisser aller les choses, mais, au rythme où ça va, ce n'est pas très prometteur, et c'est profondément inquiétant, d'autant que ça constitue une des grappes industrielles, selon le ministre, parmi les plus importantes.

Au total, selon la publication d'Approvisionnement et services du ministère de l'Industrie et du Commerce, si on examine la répartition régionale des contrats en science et technologie, total canadien et la répartition Québec-Ontario, on constate que, si en 1973 on allait chercher 25 %, en 1990, on est allé chercher 7,9 %; c'est du vol, ça, là. C'est se faire voler. C'est précisément l'année où on était en train de négocier avec l'accord, après qu'on eut signé l'accord du Lac Meech. Plus on se fait conciliant, plus on perd des plumes. Il me semble qu'avec le fédéral ce n'est pas vraiment la formule. Et en 1992, les 3 premiers mois de l'année, on est allé chercher 10 %, l'Ontario, 43 %. Et en 1990 — il faut le faire — c'est 7,9 %; et l'Ontario, 72 %. Ce sont les données qui nous viennent du ministère, de votre ministère, dans les informations générales que nous avons demandées.

Je dis donc, le transport, c'est une grappe industrielle importante dans lequel on a, heureusement pour le Québec d'ailleurs, des performances assez remarquables dans le secteur privé. Il est inacceptable et incompréhensible que l'on soit encore en train de traîner la queue de façon importante dans un secteur qui est un secteur d'avenir — ce n'est pas au ministre que je vais apprendre ça, là — qui est un secteur d'avenir et de pointe au Québec.

Dans l'avis que rendait, d'ailleurs, le Conseil de la recherche et du développement en transport, il y avait une invitation qui était faite au ministre de l'Industrie et du Commerce d'établir, avec le ministre des Transports, une collaboration susceptible de mieux informer Transports Canada des potentiels que contenait le Québec en matière de recherche en transport. Parce que le reproche qu'on fait souvent au Canada, lorsqu'on parle des transferts, c'est de dire qu'on n'a pas les ressources et qu'on n'a pas développé l'expertise; vous avez là un secteur particulièrement important, capital et d'avenir, dans lequel on est performants, et il n'y a rien qui explique et qui justifie une telle faiblesse dans le partage des transferts en matière de transport.

(10 h 30)

Pourquoi j'ai abordé tous ces dossiers? Parce que le gouvernement n'a aucune vision d'ensemble. Est-ce que le ministre s'est informé de ce qui advenait du Fonds de la recherche en santé? Est-ce qu'il s'est in-

formé de ce qui se passait avec Hydro-Québec et les politiques d'impartition et de faire-faire d'Hydro-Québec, où on annonçait qu'une partie importante serait réalisée à l'extérieur des murs d'Hydro-Québec? Est-ce que le ministre est allé voir son collègue Elkas pour lui demander ce qui se passait dans ce dossier? Est-ce que le ministre a réalisé qu'en énergie et ressources on a... la ministre responsable de ce dossier a fait des coupures sombres dans au moins 3 programmes? Est-ce qu'il y a quelqu'un quelque part dans ce gouvernement-là — ça fait déjà 6 ou 7 ans que je demande ça — qui a une vision un peu totale et un peu intégrée de ce qui se passe en recherche et développement et en science au Québec? Personne. C'est ce qu'on est obligé de constater. Si le tableau existe, il faudrait que quelqu'un me le fournisse. Et, chaque année, on est en train de reconstruire ce tableau et, chaque année, on a la même réponse, évidemment: Oui, oui, on fait quelque chose; oui, on a un plan d'action, oui.

Oui, mais il y a encore de l'incohérence, de l'improvisation, du chevauchement et du cloisonnement, de façon à peu près systématique, chacun ignorant à peu près ce que fait l'autre et, qui plus est, souvent dans le même ministère.

Alors, j'ai une série de questions à poser au ministre sur différents volets des programmes de recherche et développement, mais je voudrais également lui faire dégager des investissements la part qui est effectivement accordée aux entreprises en régions. Il me semble que ce sont elles qui, encore actuellement, font les frais des coupures, des compressions et des gels de budgets.

Je vous remercie.

Le Président (M. Audet): Merci. Merci, Mme la députée.

Je vais maintenant reconnaître le député de Drummond.

Est-ce que vous voulez répliquer, M. le ministre, ou attendre? D'accord.

M. le député de Drummond?

M. Jean-Guy St-Roch

M. St-Roch: Merci, M. le Président.

M. le Président, dans un premier temps, ça se veut un commentaire et aussi une réflexion pour la présidence. Nous faisons partie de la commission économie et travail. Est-ce que c'est un signe des temps de l'évaluation de la part gouvernementale de ce grand secteur d'activité que représente notre commission, lorsque je regarde, depuis le début des travaux des crédits, qu'on a majoritairement assigné à la commission d'économie et travail la chambre 1.38. Pour ceux qui nous écouteront un jour ou qui liront nos débats, la pire salle, au niveau d'une commission parlementaire, est la salle 1.38, dans un premier temps. Dans un deuxième temps, ceux qui connaissent la procédure parlementaire savent que, dans la transcription des débats de nos travaux, M. le Président — et vous le savez certainement — on donne toujours priorité à l'Assemblée natio-

nale, dans un premier temps, suivie du salon du Conseil législatif, dans un deuxième temps, suivi des salles Papineau et Lafontaine et, finalement, lorsque 4 commissions siègent, la salle 1.38 est toujours la dernière à voir ses débats transcrits à cause des priorités qu'on se donne.

Ceci étant dit, alors, j'ose espérer que ce n'est pas un malaise parce qu'on est la commission, cette année, qui établira un record, de mon humble avis d'expérience de 7 ans, qui aura le plus utilisé la salle 1.38. Or, on se rappellera qu'au niveau de l'Industrie et Commerce on avait utilisé une rencontre, la salle Lafontaine, si ma mémoire est bonne; et avec M. le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. le ministre, on utilisera la salle 1.38. J'ose espérer que ce n'est pas le reflet des politiques gouvernementales de dire: On va éloigner davantage la salle 1.38 parce que, de tradition, c'est celle qui est la moins voyante au niveau du suivi des travaux de cette Assemblée nationale.

Ceci étant dit, le ministre m'a encore étonné, M. le Président, ce matin, parce que je me serais attendu à ce que M. le ministre profite... Puis je vais prendre juste un document qui est: «Urgence Technologie». Je sais l'importance que M. le ministre attache à ces sujets de développement majeur, crucial pour l'avenir du Québec. Je me serais attendu, moi, qu'à partir d'exemples, ici et là, qui sont attribués à la responsabilité gouvernementale... de nous donner et nous dégager des pistes de solutions et d'avenir, parce que je pense que c'est un document qui, pour une première fois — puis je l'admets — trace très bien le bilan, puis l'urgence d'agir au niveau technologique.

Et, à titre d'exemple, M. le Président, je vais demander à M. le ministre de nous répliquer, puis de nous dire... bien, comme j'ai dit, d'ailleurs, lors de mes remarques préliminaires de l'Industrie, j'ai beaucoup de respect et de sympathie pour M. le ministre. Parce que, pour faire quelque chose, je l'ai dit, ça prend un programme, ça prend une équipe, puis ça prend surtout l'argent nécessaire. Alors, on retrouve M. le ministre souvent seul, j'ai l'impression, avec son gouvernement, pas d'équipe, pas de programme, pas de sous pour être capable de nous dégager des budgets. Alors, vous avez toute notre sympathie, M. le ministre, et vous aurez beaucoup besoin de votre enthousiasme et de nos énergies pour nous convaincre qu'on aura des **changements** bientôt. Parce que, je le répète, on a un document ici qui est valable.

Alors, je vais juste piger au hasard pour refléter ma pensée... Puis ça se veut aussi dans la foulée, M. le ministre, si vous vous souvenez, que, lorsqu'on a eu des engagements financiers du ministère de l'Industrie et du Commerce à l'intersession, j'avais déploré le fait, aussi, que pour notre petite et moyenne entreprise, trop souvent, les budgets qu'on a avec toute l'assistance au niveau de la technologie, bien, sont hors de portée à cause de la complexité, à cause des sommes d'argent et des ressources humaines que ça demande. Vous m'aviez répliqué, à ce moment-là, que j'avais raison, mais que, bientôt, on aurait une bonne nouvelle. Alors, j'avais

espéré ce matin que vous nous annonciez cette bonne nouvelle parce que vous m'avez laissé sur mon appétit, en espérant qu'on aurait finalement, ce matin, un message d'espoir à donner à notre petite et moyenne entreprise qui a toujours développé le Québec.

Alors, quand je regarde en exemple, M. le Président, la recommandation 2 de ce document-là, les recommandations et moyens, alors, on sait que les entreprises, et particulièrement les PME, accroissent de 50 % en 5 ans leur personnel scientifique et technique à tous les niveaux et dans toutes les fonctions de l'entreprise; dans les recommandations pour le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et pour le Conseil national de recherche du Canada, en haussant et en stabilisant l'enveloppe de ce programme pour résoudre à la demande. J'espère que M. le ministre nous fera part de ses vues sur cette recommandation-là.

La recommandation 3: Il est crucial pour le développement que les entreprises portent, d'ici 5 ans, de 0,5 % à 1,5 % de la masse salariale globale leurs investissements en formation continue. Je retrouve, dans les recommandations pour le gouvernement: En améliorant le régime actuel de crédits d'impôt — c'est-à-dire ce que j'avais déploré depuis quelque temps — en simplifiant la procédure pour nos petites entreprises, en permettant la participation des ressources internes de formation des entreprises et en améliorant celles des universités, et des firmes privées, et en rendant permanents les taux majorés à 40 % pour une PME et à 20 % pour une entreprise.

Je m'en vais au hasard... Je pourrais prendre la recommandation 5, M. le ministre: Que les entreprises portent, en 5 ans, de 0,9 % à 1,5 % du PIB leurs dépenses de recherche et développement industriels, RDI. Une des recommandations pour le gouvernement: En maintenant et en améliorant le régime fiscal propice à la RD industrielle.

Je pourrais prendre la recommandation 6: Que les entreprises accroissent de 60 % en 5 ans leur volume global actuel d'exportation internationale de biens et de services et de technologie de pointe. Encore une des recommandations: En établissant des alliances technologiques et commerciales à l'extérieur du Canada. Je pense que M. le ministre va reconnaître que ça va aussi dans la foulée des échanges que nous avons eus dans la libre circulation des biens, des capitaux, des services des entreprises; et que vous nous avez répondu que bientôt — si ma mémoire est fidèle — le 6 ou le 7 juillet, il y aura cette rencontre des ministres. Ce sont des choses auxquelles je me serais attendu...

Et je vais sauter, M. le Président. Il n'est pas de mon intention de passer, dans ces brèves minutes, à travers toutes les recommandations.

Il y a la quatrième priorité: Redéfinir le rôle du gouvernement en science et en technologie. Il y a un paragraphe ici qui, je pense, parle par lui-même — qui va aussi dans la foulée de ma collègue de Chicoutimi, qui y a touché avec les autres recommandations de la page 45 — et qui dit ceci: C'est plus de 2 000 000 000 \$ que 22 ministères, 240 unités adminis-

tratives et une cinquantaine d'organismes gouvernementaux et sociétés d'État consacrent à la science et la technologie à travers des activités intra-muros de contrats et de subventions. Alors, c'est l'excellence, la pertinence, la compétence, la qualité totale et gestion efficace, qui est aussi le **crêdo** de M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Alors, tout ceci pour vous dire, M. le Président, que, à la lumière du peu de remarques d'ouverture de M. le ministre, on est restés, nous, les membres de la commission, beaucoup sur notre appétit. J'ose espérer que les échanges que nous aurons durant ces quelques heures nous permettront d'avoir et de dégager le fil conducteur qui nous permettra d'aller de l'avant.

J'aimerais conclure, M. le ministre, sur 2 volets qui touchent, je pense, le sujet de notre échange de ce matin. Lorsqu'on a eu la commission de l'Énergie et des Ressources qui a regardé le plan de développement d'Hydro-Québec, il nous est apparu, à l'audition de 88 mémoires et surtout à l'audition de ceux qui représentaient les chercheurs québécois, soit du côté public ou du côté privé, qu'une des lacunes à l'heure actuelle au niveau de la grande machine gouvernementale ou paragouvernementale est que, trop souvent, dans nos demandes de services ou dans nos demandes de biens, on applique la règle. Je ne reviendrai pas sur les éléments du passé; ce sont nos traditions ici, au Québec, qui nous ont amenés à favoriser continuellement le plus bas soumissionnaire conforme. J'ai soutenu, lors de cette commission, et je soutiens encore ce matin que d'aller dans cette procédure, qui était peut-être valable pour corriger certains problèmes de la société québécoise et de développement industriel des années 1960, que lorsqu'on arrive en 1993, cette politique du plus bas soumissionnaire conforme fait en sorte qu'à mon humble avis on est en train de développer le nivelage par le bas, parce qu'on sait — et vous savez — qu'une entreprise — petite, moyenne ou grande — qui investit énormément d'argent au niveau de la recherche et du développement, au niveau de l'accroissement des connaissances, de la formation continue, se doit, à un moment ou l'autre, de refléter ces coûts-là dans ses produits et que, souvent, au début d'un nouveau produit ou d'une amélioration technologique, on a tendance à avoir un accroissement des coûts qui se nivelle par le bas après ça, lorsqu'on a les effets à plus long terme, des effets de grand volume que génère cette recherche et ce développement-là.

(10 h 40)

Alors, on a soutenu — et à la demande, aussi, de plusieurs chercheurs — que dans les soumissions gouvernementales, dans l'évaluation, qu'on fasse une règle, et qu'on en fasse une politique gouvernementale, de reconnaître au moins jusqu'à un 10 % de marge de manœuvre, comme on reconnaît, d'ailleurs, dans la plupart des contrats québécois, un 10 % supplémentaire d'accroissement parce que c'est un produit québécois, bien, qu'on reconnaisse aussi, jusqu'à 10 % de concurrence plus élevée, l'innovation technologique, la recherche et le développement consacrés par nos petites et moyennes entreprises.

À mon humble avis, M. le ministre, ce serait un des incitateurs qui serait **peut-être** plus valable, encore, que les crédits d'impôt, parce que l'entrepreneur de chez nous, qui est la petite et la moyenne entreprise dans la majorité des cas, aurait avantage et serait assuré qu'en soumissionnant par le gouvernement, en faisant de la recherche... en recherche et développement, en formant ses gens, en engageant du personnel plus spécialisé, bien, qu'il pourrait récupérer, qu'il aurait une chance de récupérer devant cette masse de biens que l'État québécois achète. Alors, ça, c'était une des recommandations que j'aimerais échanger avec vous, et sur laquelle j'aimerais aussi avoir votre point de vue, parce que je pense qu'elle coûte très peu, finalement, lorsqu'on regarde la grande problématique des achats et biens du gouvernement.

Alors, ceci étant dit, M. le Président, il n'est pas de mon intention d'utiliser les 20 minutes. Je pense qu'on aura l'occasion, au cours des échanges des 2 heures qui suivent, d'élaborer avec M. le ministre, avec la même ouverture d'esprit que le député de Drummond a toujours soutenue, en maintenant, encore ce matin, que le Québec de demain va se bâtir à partir du développement de ses ressources humaines, avec un accroissement de son niveau intellectuel, en favorisant, aussi, ses chercheurs à s'établir au Québec. Parce que vous avez vu, comme moi, les manchettes, maintenant, qu'il y a un exode de nos cerveaux, pas parce qu'on ne les a pas, mais c'est question de sous, encore, qu'on perd énormément, à l'heure actuelle, de cerveaux qui s'expatrient ailleurs parce qu'on leur fait des offres de recherche et des salaires et des conditions beaucoup plus attrayantes qu'au Québec. Moi, je suis prêt à défendre sur la place publique, M. le ministre, un déficit budgétaire qui aurait pour but d'accroître la recherche et le développement, tant au niveau des institutions privées que des universités québécoises, parce que c'est le seul moyen qu'on pourra bâtir la société québécoise dans une prospérité de développement économique, culturel et social...

Et sur ceci, je vous remercie, M. le Président, et je suis prêt à échanger avec M. le ministre.

Le Président (M. Audet): Merci. Est-ce qu'il y a... M. le ministre, est-ce que vous voulez vous prévaloir de votre droit de réplique à ce stade-ci ou si vous voulez que nous poursuivions les remarques préliminaires, là? À moins qu'il n'y en ait plus.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques préliminaires? Ça va?

M. Tremblay (Outremont): Alors...

Le Président (M. Audet): Alors, M. le ministre, vous pouvez vous prévaloir de votre droit de réplique, c'est votre privilège.

M. Gérald Tremblay

M. Tremblay (Outremont): Merci, M. le Président.

Après les représentations du député de Drummond et, également, de la députée de Chicoutimi, la question qu'on peut se poser, c'est: Comment expliquer la perception erronée quant à la réalité des faits? Je me suis posé cette question parce que, de commission parlementaire en commission parlementaire, indépendamment du lieu où on siège, c'est toujours la même chose. Donc, je me suis dit: Le premier facteur important, dans les considérations, c'est **peut-être** que certaines personnes ont un parti pris, ont de la partisanerie et ont recours à de l'analyse fragmentaire de la réalité, à de l'extrapolation induite et au regroupement simpliste de sous-ensembles disparates.

Une autre raison qui explique cette perception erronée, c'est sûrement la méconnaissance: la méconnaissance des diverses composantes du système de la science, des différences profondes entre les trois secteurs d'exécution, qui sont universitaire, industriel et gouvernemental, des activités scientifiques, et, également, de la nature et des objectifs des divers programmes d'aide.

Troisième élément de réponse à la question de la perception erronée, c'est sûrement l'ignorance des mécanismes d'évaluation de la recherche, qui reposent sur la quête d'excellence et la compétitivité et non sur l'attribution d'une juste part. Si ce dernier critère devenait la règle, la communauté scientifique du Québec serait très nettement perdante. Pourquoi le Québec scientifique viserait-il moins que la part maximale?

Et finalement, la dernière raison que j'ai pu identifier, au niveau de la perception erronée, c'est l'obnubilation des chiffres et des pourcentages, sans prise de conscience de leur signification réelle, de la valeur qualitative des choses comptées, de leur taux de croissance et de leur impact à court ou à long terme et de leur importance à l'échelle internationale.

La députée de Chicoutimi a cité le rapport préparé par le Conseil de la science et de la technologie en 1993, identifié comme «Urgence Technologie». Je voudrais, tout d'abord, dire à la députée de Chicoutimi que les personnes présentes représentent, en grande partie, le gouvernement. Le président-directeur général de la Société de développement industriel du Québec et membre du conseil d'administration, et, **également**, des observateurs: le sous-ministre du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie ainsi que le sous-ministre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Et on n'a pas la même lecture. Je peux le comprendre, que l'Opposition, c'est toujours une lecture sélective d'un rapport... Mais, essentiellement et de manière générale, on trouve, dans l'avis du Conseil, une approche semblable à celle retenue par le gouvernement et, plus particulièrement, par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Des références explicites sont faites au discours du ministre du 2 novembre 1991, où le Conseil reprend à son compte, notamment, la notion de société à valeur ajoutée. On constate même une référence à Michael Porter, en ce qui concerne la stratégie industrielle.

Enfin, il faut souligner que les recommandations

du Conseil ne visent pas uniquement — ni même principalement — le gouvernement. Comme l'affirme le document, il s'agit de stratégie en science et technologie davantage que de politique. Une politique concernerait avant tout la contribution des pouvoirs publics, alors qu'une stratégie interpellerait directement et en tout premier lieu les entreprises elles-mêmes. On constate que le Conseil ne demande peu ou pas d'argent neuf de la part des gouvernements, d'autant plus que le gouvernement, par le biais du Fonds de développement technologique, 350 000 000 \$; par le fonds Innovatech, 300 000 000 \$; par les crédits fiscaux qui totalisent, en 1990, 148 300 000 \$; par les visas de recherche pré-compétitive, 40 000 000 \$; par les programmes du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie pour l'année 1992-1993, 16 000 000 \$; par les 2 parcs technologiques, celui de Québec et ceux de Montréal, et par les 2 incubateurs, c'est-à-dire le CREDEQ, dans la région de Québec, et **Inno-Centre**, pour la région de Montréal.

Le gouvernement a fait des efforts considérables, a mis en place les ressources **financières** pour permettre aux entreprises et aux différents organismes de contribuer au développement technologique du Québec.

Mais on constate que le Conseil interpelle de façon très claire les entreprises et les associations industrielles — ce sont les entreprises et les associations industrielles qui sont au centre des recommandations — et que les efforts à accomplir leur reviennent d'abord et avant tout. Le Conseil insiste longuement sur la nécessité, il est vrai, de redéfinir le rôle du gouvernement en science et en technologie, mais principalement sur l'importance d'inculquer à tous les intervenants une nouvelle culture technologique au Québec.

Je n'insiste pas davantage. M. le Président, je pourrais faire une démonstration, chiffres à l'appui, que les choses s'améliorent au Québec, que les investissements en recherche et développement augmentent. Est-ce que c'est assez? La réponse, c'est non. Je le dis publiquement. Dans un contexte où nous investissons présentement 1,53 % du produit intérieur brut en recherche et développement, ce n'est pas assez lorsqu'on parle d'une économie à valeur ajoutée, lorsqu'on doit concurrencer des meilleurs pays au monde, qui investissent présentement 2,5 %, 3 % et, certains pays, plus de 3 %.

(10 h 50)

Donc, le gouvernement fait des efforts considérables, mais on doit non plus parler uniquement de statistiques ou de structures ou d'organismes, on doit retourner au niveau de la personne et s'assurer que cette personne, quelle qu'elle soit, comprenne l'importance, dans un premier temps, d'apprendre à apprendre — parce que la culture technologique est basée sur l'imagination et sur la connaissance des forces vives du Québec — et, dans un deuxième temps, des investissements en recherche et développement. Pourquoi? Parce que nous sommes tous et toutes conscients que la très grande majorité des produits que nous utilisons aujourd'hui n'existeront pas en l'an 2000; et, au Japon, on reconnaît qu'au Québec

la population a beaucoup d'imagination et de créativité, et si nous transformions cette imagination et cette créativité dans la production de biens et services au Québec et, également, dans la commercialisation des produits — plutôt que d'exporter, très souvent, ces connaissances, ces produits de notre recherche, nos brevets à l'étranger pour qu'ils soient produits et par la suite commercialisés au Canada ou ailleurs dans le monde — on serait très avancés.

Je voudrais, en terminant, M. le Président, dire que, des fois, je ne sens même pas le besoin d'en dire davantage parce qu'on a répondu de façon très claire à la députée de Chicoutimi lorsqu'il y a eu le débat constitutionnel, entre autres, sur la révision de la Constitution canadienne. La députée avait fait des démonstrations — preuves à l'appui, disait-elle — que le Québec n'avait pas sa juste part des dépenses du gouvernement fédéral en recherche et développement. Et certaines personnes, de façon très claire, ont démontré que c'était absolument faux et que le Québec avait plus que sa juste part, surtout si on se fiait à la population et, encore, au montant que l'Opposition serait prête à payer pour les actifs qui seraient transférés au Québec, advenant une séparation.

Alors, je ne veux pas revenir sur ces articles. Je ne veux pas revenir sur des démonstrations. J'aimerais mieux, encore une fois, je le demande, mais, souvent, on ne répond pas d'une façon positive, j'aimerais mieux que nous ayons une discussion constructive. Si l'Opposition... puis le député de Drummond, je pense, a cette ouverture, et s'il y a des suggestions concrètes, si nous, comme gouvernement, on peut répondre, sans partisannerie, aux résultats obtenus à date pour bien informer — parce que j'ai l'impression que c'est un problème d'information et de communication — et si l'Opposition a des suggestions concrètes à faire — pas juste des critiques, très souvent négatives, qui ont une incidence sur la mobilisation des forces vives du Québec pour améliorer la recherche et le développement — nous sommes prêts à y répondre en toute transparence et en toute objectivité, M. le Président.

Le Président (M. Audet): Merci, M. le ministre. Alors, ça met fin à la période des remarques préliminaires.

Nous allons maintenant débiter l'étude du programme 6 sur le développement technologique.

Mme Blackburn: Moi, je voudrais revenir sur l'avis...

Le Président (M. Audet): Sur?

Mme Blackburn: L'avis du Conseil de la science et de la technologie.

Le Président (M. Audet): Non, non, madame. Les remarques préliminaires...

Mme Blackburn: Non, non.

Le Président (M. Audet): Vous n'avez pas de droit de réplique sur ce que le ministre a dit. Oui, d'accord.

Mme Blackburn: C'est des questions relatives à l'avis, M. le Président, et je pense que c'est dans l'ordre.

Le Président (M. Audet): Oui, mais là, on va établir la règle pour l'étude. Est-ce que vous voulez procéder par élément...

Mme Blackburn: Non, généralement on y va...

Le Président (M. Audet): ...ou si vous voulez y aller pendant deux heures et demie. Ça dépend des commissions.

Mme Blackburn: Oui, si vous n'avez pas d'objection, on y va de façon à aborder à peu près toutes les questions, ensuite on adopte à la fin. Alors, à moins qu'il y ait des objections...

Le Président (M. Audet): À la fin de la période où les éléments seront adoptés. O.K. Ça va.

Je vais maintenant vous reconnaître. Ce que je vais faire pour permettre l'alternance, si des collègues, par exemple, soulignent l'intention d'intervenir, parce que dans une discussion large, comme on dit, des fois il est assez difficile de dire: On a 20 minutes ou tant de temps sur tel élément. Alors, je vais vous laisser aller, et si on me souligne le souhait d'intervenir, à ce moment-là, je vous demanderai de conclure, et on reviendra pour favoriser l'alternance.

Mme Blackburn: Merci.

Le Président (M. Audet): Alors, je vais vous reconnaître, Mme la députée, vous avez la parole.

Discussion générale

Avis du Conseil de la science et de la technologie sur l'organisation de la politique scientifique et technologique

Mme Blackburn: En ce qui a trait à l'avis, je voudrais y revenir. Tout le troisième chapitre concerne exclusivement le gouvernement, ses institutions, et ses ministères. Essentiellement. Et il répète dans cet avis ce qu'il disait en 1986.

Quand le ministre nous parle de perception erronée, je lis un **Telbec** qui émane du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, et je dois dire que j'ai tiqué. Il est titré: «Pour la première fois — soulignez bien, pour la première fois — la dépense intérieure brute de recherche et de développement du Québec dépasse le seuil de 1,5 %». Pourtant, dans les documents du **ministère**, on l'a dépassée en 1990. Et là,

tout à coup, en 1993, elle nous dit: Pour la première fois, on l'a dépassée.

Alors, moi, j'ai dit: Qu'est-ce qui s'est passé de neuf là-dedans? Je dois vous dire, je pensais que tout à coup, on avait démontré que ça avait dépassé largement. Alors, de perceptions erronées, elles sont entretenues — ça, c'est la première chose — elles sont entretenues, puis ce n'est pas le flot de paroles du ministre qui va changer la réalité. La réalité de ces documents de son ministère, des statistiques qui nous sortent de son ministère, c'est que son objectif d'atteindre 2 % du PIB, en matière de RD, dans son plan d'action déposé en 1988, il n'est pas atteint, il aura beau dire n'importe quoi, essayer de dire que l'Opposition est dans l'erreur, elle n'est pas intelligente, elle n'a pas compris, elle est mal informée. Ce n'est pas vrai: on prend les informations dans vos propres documents. »

En ce qui a trait — j'aimerais bien que le ministre me réponde — au Conseil de la science et de la technologie. Conseil de la science et de la technologie: «Conjoncture 1991», la coordination centrale de la science et de la technologie. Il rappelle, d'abord, que la restructuration, le ministre n'y était pas, je peux le lui rappeler, on a commencé par donner la science à l'Enseignement supérieur et on a demandé au ministre ce qu'il faisait — c'était Ryan — de la technologie, on l'a envoyée au Commerce international — une petite information au ministre — au Commerce international, et la seule réponse qu'on avait de ce gouvernement, c'était de nous dire: Bien, écoutez, il faut faire du transfert technologique.

C'était brillant comme réponse. Finalement, ils ont... Et là, le Conseil nous rappelle qu'en 1988 le ministre responsable ou délégué à la Technologie avait comme responsabilité d'assurer un rôle de leadership en matière de développement technologique, et il chapeautait un comité à cet égard, à cet effet; et cet arrangement a duré jusqu'aux élections de 1989, après ça, il n'y a plus rien eu. C'est: «Science et technologie — Conjoncture 1991»; et on dit: «Ce changement» c'est-à-dire, où on a envoyé la technologie au ministère de l'Industrie et du Commerce, puis il y a eu un projet de réorganisation qui était à l'étude, en 1991, mais qui s'est réalisé «ces changements ont maintenu la division de la science et de la technologie entre 2 ministères distincts, sans mécanisme chargé de coordination centrale.»

Ce n'est pas Jeanne Blackburn, députée de Chicoutimi, qui dit ça, là, c'est le Conseil de la science. Et là, j'aimerais bien que le ministre me réponde. Il dit que ça, ça s'adresse majoritairement et principalement aux entreprises; je reconnais avec lui qu'il y a une partie importante qui nous rappelle différents documents où on se dit collectivement, depuis déjà 20 ans: Il faut se donner une stratégie et il faut développer une culture scientifique. J'en suis, mais j'en serais davantage si, par exemple, on n'avait pas aboli un de ces outils susceptibles de développer la culture scientifique qui s'appelle la Maison de la science et de la technologie — le ministre est dans cette ville qui avait comme projet de créer un musée, et on l'a envoyé aux calendes grecques — mais,

ce que je voudrais, c'est: Conseil de la science et de la technologie, je veux que le ministre me réponde à ça, je ne demande pas qu'il me fasse un flot de paroles en essayant d'illustrer qu'il a réussi à atteindre son objectif.

Il dit, le Conseil de la science, à la page 157: «Pendant, aucun mécanisme de coordination et de concertation n'existe à l'heure actuelle au gouvernement du Québec pour prendre en compte l'efficacité globale de l'intervention gouvernementale en science et technologie — nous ne disons pas autre chose — pour rationaliser l'affectation des budgets en fonction d'objectifs stratégiques de développement et pour maximiser leur impact — nous ne disons pas autre chose. Dans ces conditions, il faut constater que la stratégie gouvernementale de développement technologique n'est rien de plus que l'addition de mesures particulières, dispersées entre différents gouvernements, ministères, organismes, ce qui crée un effet de saupoudrage peu productif et rend très difficile l'harmonisation des actions autour d'objectifs communs.» (11 heures)

Ce que dit le Conseil, c'est ce que nous disons. Et ce que disent beaucoup d'organismes, je l'ai répété tout à l'heure, tous les organismes qui se penchent sur cette question déplorent exactement la même situation et la dénoncent: c'est l'ADRIQ, c'est l'IREQ, c'est le Conseil de la science et tous ceux qui se penchent là-dessus. Et le Conseil de la science dit: «L'intervention gouvernementale en science et technologie n'est pas en mesure de s'intégrer ou de s'harmoniser aux politiques sectorielles du gouvernement: la politique économique, mais aussi la politique éducative, la politique de relations internationales, la politique de développement de la main d'oeuvre, etc.»

Ma question au ministre: Depuis 1986 que le Conseil de la science émet des avis touchant l'urgence de donner une direction unique en science et technologie. Quelles sont les mesures précises, concrètes qui ont été mises en place à cet effet? Et est-ce que le ministre va me dire que le Conseil de la science erre totalement?

Le Président (M. Farrah): M. le ministre.

M. Tremblay (Outremont): Alors, M. le Président, comme vous pouvez le constater, le flot de paroles — pour employer les termes de la députée de Chicoutimi — n'est pas du côté de la **députation** ministérielle, mais plutôt du côté de l'Opposition. Je n'ai pas l'intention... Je ne fais que répéter ce que la députée de Chicoutimi a dit.

En ce qui concerne les objectifs fixés par le gouvernement, je ne suis pas ici pour justifier les objectifs que le gouvernement s'est fixés, d'autant plus que nous ne les avons pas réalisés. Nous n'avons pas 2 % d'investissements en recherche et développement par rapport au produit intérieur brut, je le reconnais. Je reconnais également les efforts considérables faits par le Conseil de la science et de la technologie, par l'ADRIQ, par

l'IREQ, par le GATIQ et, également, par le Centre de recherche industrielle du Québec. Je me rappelle très bien, le prédécesseur du présent président avait dit de façon très claire sur la place publique que les objectifs n'étaient pas atteints et qu'il y avait une certaine urgence. Donc, on s'entend, on n'a pas besoin de discuter longtemps sur la non-atteinte des objectifs: nous le reconnaissons.

Où notre position diffère, c'est possiblement sur les moyens d'atteindre ces objectifs. Et on ne peut plus uniquement s'attendre à ce que ce soit le gouvernement qui mette en place tous les moyens, alors qu'on réalise de plus en plus qu'on fait appel à une nouvelle culture technologique.

Ma collègue, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, lorsqu'elle a référé pour la première fois, en 1990, qu'on avait atteint, au Québec, plus de 1,5 % — c'était 1,53 % — par rapport au produit intérieur brut d'investissements en recherche et développement, elle s'est basée sur un document de Statistique Canada daté de juillet 1992, qui reprenait les chiffres, au Québec, pour l'année 1990. On aimerait bien vous donner des chiffres de 1992 ou 1993, mais nous n'avons pas ces chiffres. Ils seront disponibles dans 2 ans, et j'espère qu'à ce moment-là ça sera beaucoup plus que 1,53 %.

Étant bien consciente de l'urgence d'agir, c'est la raison pour laquelle la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science a demandé, le 4 février 1992, un avis au Conseil de la science et de la technologie sur 6 points, 6 points qui représentent les grands enjeux de la science et de la technologie. Alors, le premier point c'est: Établissons, dans un premier temps, les grands enjeux, ce dont j'espère que nous allons discuter, deuxièmement, les priorités, troisièmement, les ressources financières et humaines; quatrièmement, la place de la coopération internationale — parce qu'on ne peut pas le faire en vase clos — ou, si vous préférez, la coopération canadienne; cinquièmement, les préoccupations croissantes de la population à l'égard des risques; et, finalement, le sixième point, c'est les outils et les mécanismes requis.

Alors, vous allez convenir avec moi qu'il s'agissait d'un mandat très large auquel le Conseil devait répondre dans un délai très court. Nous reconnaissons que le Conseil formule plusieurs critiques concernant la gestion et la coordination des programmes gouvernementaux en science et en technologie. Il est cependant difficile de les réfuter avec précision puisque plusieurs de ces affirmations ne reposent sur aucune analyse détaillée. Et on peut l'expliquer par le délai très court que le Conseil a eu pour émettre son avis. Je ne mets pas en question le travail exemplaire que le Conseil de la science et de la technologie a fait.

On ne prétend pas qu'il n'y a pas de problèmes. On peut néanmoins douter que la situation soit aussi catastrophique que le Conseil le dit. Le Conseil, d'ailleurs, admet lui-même que le Programme de soutien à l'emploi scientifique est bien géré. Il est également élogieux sur les mesures fiscales, Mme la députée de

Chicoutimi, contrairement à ce qu'affirme l'Opposition et ce qu'affirmait le Conseil de la science et de la technologie depuis plusieurs années. Il s'agit donc de programmes importants, bien gérés, ce qui nuance sérieusement les affirmations du Conseil.

On pourrait sans doute continuer ainsi avec d'autres programmes. Mais, si vous voulez en discuter, on pourrait prendre les nombreuses recommandations concernant le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie — d'ailleurs il me fera plaisir, tout à l'heure, de répondre aux questions du député de Drummond — avec toutes les implications pertinentes, avec les acteurs qui sont principalement visés et les références que le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie a mis en place.

Quelle est la solution proposée par le Conseil de la science et de la technologie pour remédier, dit-on, à cette catastrophe? Alors, le Conseil suggère de confier la coordination de l'ensemble de la politique scientifique et technique au plus haut niveau gouvernemental, soit le Conseil exécutif, soit un super ministre; le Conseil y serait rattaché. Il s'agit là d'une proposition qui a déjà été formulée par le Conseil dans quelques avis antérieurs. Une telle solution pour la coordination des interventions gouvernementales n'est pas sans intérêt. Mais elle n'est pas la seule possible. D'ailleurs, au Québec, elle a été implantée en 1980, avec la création de la fonction de ministre d'État au développement scientifique. Mais elle a été abandonnée dès 1983, avec la création d'un ministère de la Science et de la Technologie, puis modifiée, en 1984, avec la fusion de ce ministère et du secteur de l'enseignement supérieur.

Le Conseil ne dit pas un mot de la collaboration qui existe actuellement en matière de science et de technologie. Il faut penser plus particulièrement à la collaboration étroite entre le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ainsi que des organismes qui s'y rapportent — dans le cas du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, du Centre de recherche industrielle du Québec. Alors, ces 2 ministères sont des ministères importants, et le Conseil ne parle pas du Forum des sous-ministres en recherche et développement, qui regroupe les sous-ministres adjoints de la plupart des ministères concernés par la science et la technologie. Et le Conseil ne parle pas assez de l'importance du Fonds de développement technologique au niveau des projets mobilisateurs, qui ont permis un changement de culture important et une nouvelle dynamique entre les entreprises et le milieu de l'enseignement.

Mme Blackburn: M. le Président, vous permettez. Qu'il réponde à la question.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, il me reste... Je réponds très bien à la question...

Le Président (M. Audet): Oui, allez-y... Vous pouvez, si vous voulez.

M. Tremblay (Outremont): J'ai fini, Mme la députée de Chicoutimi, dans un instant...

Il ne faut pas cependant ignorer les critiques constructives du Conseil, et c'est la raison pour laquelle nous étudions ses recommandations et ses suggestions à leur mérite. J'espère que la députée de Chicoutimi aura également des suggestions constructives à mettre de l'avant pour que nous puissions, ensemble, améliorer les investissements en recherche et développement au Québec pour concurrencer, éventuellement, sur la scène internationale.

Mme Blackburn: M. le Président, la question est simple: **Qu'est-ce** que le gouvernement fait pour corriger la situation qui est dénoncée par tout le monde où on parle d'incohérence, de chevauchements, d'absence de coordination?

En tout respect pour les sous-ministres, vous le savez — vous êtes mieux placé que quiconque pour le savoir — que ce n'est pas un sous-ministre qui vient infléchir les décisions d'un autre ministère. Il est tout juste pour influencer celles de son ministre; j'espère qu'il le fait, je souhaite qu'il le fait. Mais il n'a pas d'influence sur le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Ils le savent tous, et nous le savons tous. Ce qui fait dire au Conseil de la science: Mettez ça au plus haut niveau.
(11 h 10)

Il parle d'un secrétariat. Il parle d'un ministre délégué. Mais il parle de quelqu'un, quelque part de haut, qui coordonne, qui oblige le monde à s'asseoir ensemble. C'est ça qu'il dit. Et quand allez-vous faire ça? Moi, j'inviterais le ministre à lire le **document**; c'était une demande d'avis du ministère à l'époque: «L'Organisation de la politique scientifique et technologique au Québec, Conseil de la science, document de réflexion», et c'est novembre 1986, document 86-08. Alors, relisez-le: c'est exactement ce qu'on retrouve sept ans plus tard.

Mais je dis: Qu'est-ce que vous attendez? C'est peut-être, M. le ministre... Vous parlez de critique constructive? Ma critique veut essayer de vous donner les moyens de nous organiser, comme Québécois, en matière de science. C'est peut-être ce qui explique l'échec de votre politique, l'incapacité que vous éprouvez d'atteindre le 2 %. Ce n'est pas par mauvaise volonté, là. Moi, là-dessus, là, écoutez, je pense que je vous donne, là-dessus, ce bénéfice... Ce n'est même pas du doute: je ne doute pas, je ne doute pas du tout que vous ayez la volonté de l'atteindre, 2 %, vous seriez trop heureux de l'**annoncer**, c'est bien évident. Tous les ministres, quand ils annoncent un projet comme ça, ils seraient heureux de l'atteindre. Ce n'est pas de gaieté de cœur que vous êtes en train de nous dire: Ce n'est pas fait. Moi, je vous dis que, si ce n'est pas fait, deux raisons: absence de coordination. Absence de coordination: il y a de l'éparpillement, il y a du saupoudrage — pour utiliser les termes du Conseil de la science — et on ne va pas chercher notre quote-part dans les transferts fédéraux. Ce sont les 2 raisons majeures et,

aussi longtemps que ça, ça ne sera pas corrigé, on ne peut pas commencer à dire aux entreprises: Enlignez-vous. Ils vont nous dire: **Enlignez-vous** d'abord, et diminuez la paperasserie, et diminuez les programmes, essayez de nous concentrer ça un peu quelque part, pour ne pas qu'on passe notre temps à se promener d'un ministère à l'autre. C'est ça qu'ils vont vous dire. Je dis: Qu'est-ce que vous entendez faire, rapidement, pour donner suite à l'avis du Conseil de la science. Ensuite, je passerais aux programmes, parce que, si le ministre refuse de répondre, moi, je me dis, bien, je lui donne le moyen de le faire. Là, s'il me dit: Je ne fais rien, ou s'il n'ose pas dire qu'il va faire quelque chose, parce que ses collègues ne se sont pas entendus, bien, on va passer à autre chose.

M. Tremblay (Outremont): Alors, M. le Président, c'est toujours mieux de laisser parler les autres sur les réalisations du gouvernement, parce que **peut-être** que ça donne une certaine crédibilité...

Mme Blackburn: Qu'est-ce que vous allez faire?

M. Tremblay (Outremont): ...et...

Mme Blackburn: Qu'est-ce que vous allez faire?

M. Tremblay (Outremont): Et si je vous disais que c'est fait? Alors, laissez-moi lire...

Mme Blackburn: Il y a... il y a un nouveau ministre?

M. Tremblay (Outremont): Laissez-moi lire, laissez-moi lire: Vous allez reconnaître. «Pour cela...», et je cite, M. le Président, «Pour un Québec audacieux, compétitif et prospère», qui est contenu dans «Urgence **Technologie**»: «Pour cela [...] tous les intervenants, entreprises, gouvernements, patronats, syndicats, systèmes d'éducation, doivent se concerter et devenir de véritables partenaires» pour relever les défis actuels. Ça ressemble beaucoup aux grappes industrielles. Le gouvernement doit assumer un nouveau rôle de facilitateur et d'accompagnateur — ça ressemble beaucoup aux stratégies mises de l'avant par le gouvernement — en plus de son rôle de leadership politique dans l'utilisation optimale des ressources scientifiques et technologiques du Québec pour le développement économique.

Donc, 1: le gouvernement a mis de l'avant une vision à moyen et à long terme du développement stratégique du Québec, accompagnée par des mesures incluant une décentralisation au niveau des régions; donc, la stratégie des grappes industrielles est en train de prendre forme. Au niveau gouvernemental, par le biais du comité ministériel permanent du développement économique, et par le biais du Secrétariat au développement économique, on a regroupé une quinzaine de ministères, une quinzaine de ministères, qui sont appelés à travailler davantage ensemble pour assurer la réalisation des objectifs que le gouvernement s'est fixés. Il y a des minis-

tères à vocation verticale, comme le ministère de l'Énergie et des Ressources, comme le ministère de l'Environnement, comme le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, comme le ministère des Affaires culturelles; et il y a des ministères, également, à fonction horizontale, comme le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, le ministère de l'Immigration, le ministère des Finances, le ministère... c'est-à-dire, le Conseil du trésor. Mais, M. le Président, même si nous avons mis en place, tant au niveau gouvernemental, par le biais d'une stratégie globale du développement économique et technologique du Québec, même si les partenaires travaillent davantage ensemble, en étant présents aux tables de décideurs des grappes industrielles, fondamentalement, ce qui est important et, encore une fois, clairement identifié dans le document du Conseil de la science et de la technologie, et je cite ce petit paragraphe, M. le Président, qui se lit comme suit: «La société québécoise a démontré dans le passé sa capacité à souscrire à de grands projets collectifs. À certaines époques, elle a su être audacieuse en misant sur les cerveaux, l'excellence, la rigueur, la compétence, le travail et la concertation. Aujourd'hui...»

Mme Blackburn: Le ministre lit des dépliants. Il lit des dépliants. Il faut que ce soit inscrit...

Le Président (M. Audet): Un instant! Mme la députée...

Mme Blackburn: ...au Journal des débats, M. le Président.

Le Président (M. Audet): Un instant!

Mme Blackburn: Le ministre lit ses propres documents.

Le Président (M. Audet): Un instant! Non. Le ministre peut répondre de la façon et de la manière dont il veut. Le règlement permet ça.

Mme Blackburn: De façon inintelligente aussi, j'ai compris.

Le Président (M. Audet): Un instant! Non, s'il vous plaît!

Alors, M. le ministre, vous avez la parole. Allez-y, c'est votre droit de réplique. Vous pouvez y aller.

M. Tremblay (Outremont): Je vous remercie beaucoup, M. le Président, mais j'ai toujours dit, et je le répète encore, que la pédagogie, c'est l'art de répéter. Donc, «Aujourd'hui...», et je finis la citation...

Mme Blackburn: Ça n'a pas donné grand résultat en science.

M. Tremblay (Outremont): «Aujourd'hui, elle doit revenir à ces valeurs fondamentales».

C'est ça qu'il faut retenir. Ce n'est plus une question de statistiques, ce n'est plus une question de chiffres, c'est une question de valeurs fondamentales et leur donner un sens nouveau dans un contexte moderne qui tient compte de la conjoncture internationale, M. le Président.

Mme Blackburn: M. le ministre peut-il dire quand ça a été publié?

M. Tremblay (Outremont): Et quand la députée...

Le Président (M. Audet): Un instant! Mme la députée, un instant! Laissez terminer le ministre. Après, vous pourrez revenir poser les questions. À moins que vous ayez une question de règlement.

M. Tremblay (Outremont): ...de Chicoutimi dit que le gouvernement a peur de se fixer des objectifs, à ma connaissance, le seul gouvernement qui s'est fixé des objectifs quant au plein emploi, au-delà des beaux discours de l'Opposition, c'est le présent gouvernement. On a quantifié le nombre d'emplois que le Québec doit créer d'ici l'an 2000 pour que le taux de chômage tombe à 7 %. Ce sont 525 000 emplois. Alors, quand la députée de Chicoutimi prétend que le présent gouvernement ne se fixe pas des objectifs, c'est absolument faux, M. le Président.

Le Président (M. Audet): Merci.
Mme la députée. Je vais reconnaître...

Mme Blackburn: M. le Président, j'ai une question.

Le Président (M. Audet): Un instant!

Mme Blackburn: Est-ce que le ministre peut déposer...

Le Président (M. Audet): Je vais reconnaître M. le député de Drummond. Après, votre intervention.

M. St-Roch: Je pense que Mme la députée de Chicoutimi a une question qui touche une question de règlement, M. le Président.

Mme Blackburn: Je voudrais que le ministre dépose le document qu'il vient de citer, de lire en son entier, et nous dise le titre de la publication, la date de publication et de quel document il s'agit.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président...

Le Président (M. Audet): D'abord, ça, c'est une affaire qui est demandée souvent. Il n'y a pas de dépôt de document en commission, comme c'est le cas à

l'Assemblée nationale où c'est enregistré.

Mme Blackburn: Bien, on peut le demander, que ça se dépose.

Le Président (M. Audet): Oui. Si le ministre accepte.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président...

Le Président (M. Audet): C'est pour être distribué aux membres de la commission.

M. le ministre.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, vous avez maintenant la preuve que la pédagogie, c'est l'art de répéter parce que c'est un document public, c'est le petit feuillet qui est un résumé de l'avis du Conseil de la science et de la technologie 1993. Alors, quand la députée de Chicoutimi dit que je lis des documents, c'est vrai, parce que je suis convaincu qu'elle ne les a pas lus.

Mme Blackburn: On voulait vous l'entendre dire, puisque vous êtes en train, faite d'arguments, de lire des dépliants du Conseil de la science et de la technologie.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, est-ce que je pourrais répéter juste une phrase que j'ai mentionnée tout à l'heure?

Mme Blackburn: Mais non, M. le Président, c'est moi qui ai la parole.

Le Président (M. Audet): Un instant!

Mme Blackburn: Vous m'avez, tantôt, interrompue...

Le Président (M. Audet): Oui.

Mme Blackburn: ...en disant que c'est le ministre qui l'avait. Je la lui ai laissée.

Le Président (M. Audet): Je ne vous ai pas interrompue, Mme la députée. Vous avez posé une question. Le ministre répondait. Alors, il peut... À moins que vous...

Mme Blackburn: Non, mais là... Je veux dire...

Le Président (M. Audet): Je l'ai reconnu. Là, vous n'avez pas posé de question, vous avez demandé s'il pouvait déposer ça. Alors, le ministre l'a déposé et veut ajouter quelque chose.

Mme Blackburn: Avec une question. Voyons! Arrêtez, un peu! O.K.? Je trouve que c'est exagéré, et ça discrédite le ministre. Et, habituellement, au moins,

ce qu'on lui reconnaît, il essaie de faire un travail sérieux. S'il est en train d'essayer de jouer à l'enfant d'école ici, moi, je ne trouve pas ça intéressant. Et je ne pense pas que ceux qui vont lire ça demain, ou qui vont l'entendre, vont trouver que le ministre fait preuve de sérieux.

Il y a des questions majeures qui se posent, au Québec. C'est sa capacité de se développer. Il nous dit: On s'est donné des objectifs. Bravo! Vous ne les avez pas atteints, malheureusement. En matière d'emploi, ça va être probablement la même chose, à mon grand désespoir, puis au désespoir de ma région qui est en train de se mourir. Alors, arrêtons-nous un petit peu. Prenons les choses de façon un peu plus sérieuse.

Ce que j'ai voulu savoir du ministre, c'était quoi, les actions précises qu'il prenait pour corriger la situation dénoncée. Il n'en a pas. Je dis: Salut, passons à autre chose. Et moi, autre chose, ça va être le Fonds de développement technologique. Alors, j'ai des questions là-dessus.

Le Président (M. Audet): Bon. M. le député de Drummond, vous voulez intervenir à ce stade-ci? Allez-y.

Lourdeur et complexité des démarches administratives dans les programmes d'aide à l'entreprise

M. St-Roch: Oui. C'est dans la foulée du Conseil de la science et de la technologie, M. le Président.
(11 h 20)

Je dois dire que je suis déçu, puis je comprends un peu le ministre. Je comprends le ministre parce qu'on lui envoie faire — comme je l'ai signalé dans mes remarques préliminaires, M. le Président — la guerre les mains nues. Puis, j'ai l'impression, à ce moment-ci, M. le Président, que je serais chez moi... Je vais vous donner ça comme comparaison.

Allez voir ceux qui sont sans emploi. Il y a 1 personne sur 4, au Québec, qui n'a pas d'emploi et qui vit sur l'aide sociale. Puis, je leur vanterais les vertus et les mérites du travail pour relever leur niveau de vie, je pense que tout le monde serait d'accord, puis ils me diraient, lorsque j'aurais fini: Bon, on est d'accord avec ça. Je suis d'accord avec les grands objectifs. Je suis d'accord qu'il faut impliquer chacun des Québécois et Québécoises à partir de la formation au niveau primaire à aller jusqu'au P.-D.G. de la plus grande multinationale québécoise, si vous voulez, M. le ministre, cette culture de la recherche et du développement, cette vision à long terme qu'on peut avoir. Ça, là, au niveau de la phraséologie, je vous comprends et je suis déçu, un peu, en même temps. Parce que, comme je vous dis, ça tout le monde va reconnaître... je pense, du moins de ma part, je vais parler pour le député de Drummond que je représente, le député de Drummond: on est d'accord avec le verbe; on est d'accord avec la phraséologie.

Ceci étant dit, est-ce qu'on va reconnaître, M. le

Président, qu'il y a des problèmes majeurs. J'ai souligné dans mes remarques préliminaires, j'ai adressé des questions, j'ai été un peu déçu que le ministre lise un texte, au début, qui blâme et qui associe tout le monde des parlementaires, qui nous a prêté des intentions que je n'ai jamais eues. Mais, M. le Président, quand je regarde, moi, c'est bien précis, là: le Conseil de la science et de la technologie 1993, moi, je pense que c'est des hommes et des femmes qui essaient de voir l'intérêt supérieur du Québec. Il n'y a personne... Je n'ai pas lu, moi... Je me suis amusé à lire ça pour essayer de comprendre les avis qu'on nous donnait. Tout le monde va souscrire à ce que M. le ministre dit lorsqu'il parle de grappes industrielles, lorsqu'il parle de stratégie.

On peut différer d'opinion, un peu: Est-ce qu'on y va de gauche à droite? Mais les questions que j'ai soulevées dès les engagements financiers, M. le ministre, mes inquiétudes, moi, puis elles se reflètent quand j'ai un milieu de petite et de moyenne entreprises, et que je m'adresse, moi, aux entrepreneurs québécois et que je m'adresse à ceux en devenir, et à nos inventeurs québécois, oui, c'est vrai qu'il y a de la créativité au Québec, oui c'est vrai qu'on est un peuple imaginaire. Ça, on l'a reconnu.

Mais quand je regarde, moi, la recommandation 21, M. le ministre, qui dit: En éliminant la lourdeur et les délais administratifs dans les multiples programmes d'aide à l'entreprise, la complexité et le chevauchement des programmes, les demandes excessives de justification et, finalement, les multiples niveaux d'approbation. Quand je regarde la recommandation 22, elle s'en va exactement dans la même foulée. Je vous dis, M. le ministre, moi, en tant que député d'une région où 90 %, au moins, de mes gens sont des travailleurs d'usines, où on a été reconnu comme la capitale mondiale du développement de la petite et moyenne entreprises; quand je me promène dans mon milieu, moi, c'est ce qu'on me dit, M. le ministre.

Au-delà de la phraséologie, au-delà des mots, au-delà des programmes... Et ça, c'est ma première question. Vous ne m'avez pas répondu. Et je vais ajouter, à ce moment-ci, une deuxième question, là, qui touche un peu d'une façon globale. Quand vous avez cité, tout à l'heure, les montants d'argent adressés à chacun des volets de programmes, j'aimerais ça, moi, M. le ministre, savoir combien, en dollars, en pourcentage, comme vous voulez, qui s'est adressé à la petite entreprise de moins de 50 employés, à l'entreprise de 100 à 150, et à l'entreprise de 250 et plus. Bien, moi... Oui, puis par les régions aussi, mais, quand je regarde, moi, ce qui est dévoilé, en suivant les annonces sur la scène, les communiqués de presse que vous nous envoyez, que je me réjouis, d'ailleurs, quelle que soit la région du Québec qui a un programme, qui a un industriel, je retrouve, dans la majorité des cas, la moyenne des grandes entreprises qui a le moyen de dépenser des sous pour monter le programme, puis faire face à la recommandation de l'article 21.

Je retrouve exceptionnellement la petite et

moyenne entreprises. Moi, c'est des questions bien spécifiques que j'aimerais qu'on s'adresse, M. le ministre, dans un but constructif. Je pense qu'on est capable de reconnaître, de dire: Oui il y a des choses qui ont été faites. Oui, il y a un langage que vous développez, qu'il faut changer les cultures pour que ça devienne un mode de vie pour nous. Ceci étant dit, je pense, moi, lorsque je regarde les recommandations du Conseil de la science et de la technologie, il y a des choses à côté desquelles on ne peut pas passer sans se casser la gueule royalement, et dans 5 ans d'ici, on aura manqué le bateau. On aura manqué de joindre notre wagon à la parade mondiale, puis on sera à la remorque, puis on sera revenus au niveau du sous-développement; on sera revenus dans les années 1950, au niveau de la recherche et du développement du Québec.

Je peux vous en parler longtemps, de la recherche et du développement, parce que je viens d'un secteur privé où j'ai investi dans la recherche et le développement. J'ai dit de toute ma carrière dans le privé que les ressources humaines, puis la recherche et développement, c'est ça qui va nous permettre de maîtriser l'avenir et de nous développer. Alors, moi, je souscris, M. le ministre, à tous les mots que vous avez dits, de sensibiliser les Québécois et les Québécoises d'aller de l'avant. Mais, là, on «va-tu» arrêter, puis on «va-tu» parler des vraies choses et dire: Qu'est-ce qu'on va faire suite à la commission parlementaire de ce matin?

Qu'est-ce que le Conseil des ministres va vous autoriser à aller... Et je pourrais ajouter, M. le ministre, 2 autres questions, là, et ça va terminer mes interrogations en plus de ce que j'ai fait dans les remarques préliminaires. Il y a des choses qui sont en train de se développer dont vous n'êtes probablement pas au courant, à l'heure actuelle, parce que c'est vaste, le Québec et les structures. Vous avez une société d'État qui s'appelle Hydro-Québec qui vient, là, à titre de mesure administrative, de dire: Aujourd'hui, toute nouvelle entreprise, que ce soit en recherche et développement, que ce soit en quoi que ce soit, va être obligée de déposer en fiducie 2 mois de consommation présumée, de consommation d'électricité; voilà une autre question administrative.

Demain matin, M. le ministre, je fais de la recherche et développement avec un groupe pour développer un nouveau produit qui consomme de l'énergie, puis je vais m'établir de l'autre côté de la rue, puis même si j'ai 3 ans, 5 ans ou 10 ans d'existence, Hydro-Québec va vous dire: Tu vas me déposer un chèque d'avance de 2 mois de consommation estimée, parce que, même si tu as été un bon client pendant 5 ans, 10 ans, tu as changé d'adresse, on ne te fait plus confiance. Ça, c'est des tracasseries administratives au niveau du développement industriel du Québec. M. le ministre, un jour j'aurai l'occasion de le faire, quand on parle de toutes ces mesures-là qui sont connexes, oui, c'est un vaste réseau d'ensemble, puis il y a des choses qui ne coûtent pas d'argent, mais, moi, ici, on n'est pas... Quand je m'adresse à l'entreprise privée, aux chambres de commerce, aux clubs d'administration industrielle, à l'association des manufacturiers de ma

région, M. le ministre, je leur dis, à ce moment-là, ce que j'attends d'eux. Mais, ici, aujourd'hui, je m'attends qu'on va discuter ce qu'est la responsabilité gouvernementale, puis quand on sortira sur le trottoir, on parlera à l'Industrie et au Commerce.

Mais ça, c'est des mesures, M. le Président, qui sont là... M. le ministre, on a 4504 formulaires, à l'heure actuelle, au ministère du Revenu. J'ai voulu, un moment donné... Parce que des jeunes industries de chez nous, au niveau de la recherche et développement, viennent me voir, puis ils me disent: Ça n'a pas plus de bon sens! On est obligés de remplir des 70, 75 formulaires, annuellement, pour satisfaire les ministères du Revenu ou des Finances, ou de permis de toute nature que ce soit.

Voilà des freins qui empêchent le développement technologique au Québec: on en a 4504. Moi, quand on me disait qu'on en avait 70, je pensais que c'était énorme. J'ai demandé une copie de chacun des formulaires au ministère du Revenu. Le directeur à la gestion des formulaires a dit à mon attaché politique: M. le député doit avoir un grand entrepôt, parce qu'on a 4504 formulaires.

Alors, c'est les questions, M. le ministre, que j'aimerais qu'on s'adresse ce matin. Au-delà du langage, je pense qu'on est conscient que, oui, il y a des choses qui sont faites au Québec, il y a des directions à bâtir. Ce qu'on a fait jusqu'ici — je pense qu'on va le reconnaître ensemble — ce n'est pas suffisant pour nous faire passer le cap de l'an 2000; il faut faire davantage. Oui, il faut la développer, la culture. Alors, toutes les questions que j'ai posées, j'aimerais bien qu'on s'y adresse, M. le Président, et tenter, aussi, d'avoir un message... Parce que, lorsque le député retourne chez lui, dans ses terres, comme je me plais à me dire, il a la responsabilité de dire aussi à ces industriels, à ces jeunes inventeurs: Voici des programmes d'aide qui sont à votre disposition.

Le Président (M. Audet): M. le ministre.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, 3 petits points. Le premier: on me reproche de lire des documents. La raison pour laquelle je l'ai fait, c'est que, essentiellement, sur les grandes orientations des documents, je suis d'accord, d'autant plus que ces documents sont inspirés de la politique du gouvernement; au niveau des grappes industrielles, on y fait, de façon très claire, référence, et, en plus... en ce qui concerne la notion de société de valeur ajoutée, et, en plus, on réfère à Michael Porter dans la stratégie des grappes industrielles. Alors, j'ai pensé, M. le Président, que parce que c'est un Conseil objectif, qui est la référence même de la députée de Chicoutimi, que je pouvais faire parler une tierce personne, parce que, si c'est moi qui l'avais dit, on m'aurait dit: Bien, le ministre répète son discours habituel. Maintenant, il est approprié par d'autres intervenants importants.

Deuxièmement, la députée de Chicoutimi dit que sa région se meure. Je suis très conscient que dans la

région du Saguenay, il y a des préoccupations importantes, et c'est la raison pour laquelle on a accepté de participer, de partager le risque dans un institut de recherche et de développement de l'aluminium, pour 2 700 000 \$.

(11 h 30)

Récemment, les partenaires nous ont dit que c'était plus difficile, parce qu'on parle de recherche, on parle de développement. Imaginez-vous, même si le gouvernement met à la disposition d'une région 2 700 000 \$, il faut, entre autres, que les partenaires s'entendent sur les objectifs et les résultats à atteindre, et ma collègue a accepté, même si le projet n'est pas encore accepté dans son ensemble, de débloquer 300 000 \$ pour favoriser, le plus rapidement possible, la réalisation de ce projet. J'étais même, hier, à Baie-Comeau. Un représentant de la CSN m'a posé la question pour savoir ce qu'il arrivait avec l'Institut de recherche et de développement de l'aluminium, parce que ça a un impact, pas uniquement dans la région du Saguenay, mais ça a un impact également dans la région du Lac-Saint-Jean, dans la région de **Sept-Îles**, dans la région de Baie-Comeau et dans d'autres régions du Québec. Donc, nous en sommes conscients, mais c'est peut-être la preuve **qu'au-delà** du discours — et là, je vous rejoins, M. le député de Drummond, vous avez absolument raison — nous, comme gouvernement, on peut mettre **des** sommes à la disposition des partenaires, mais encore faut-il que les partenaires comprennent l'importance de ce changement de mentalité, des nouvelles valeurs, si vous voulez.

Pour vos questions plus précises, quand vous parlez de la bureaucratie et de la réglementation. J'incorpore un peu vos remarques à cette nature-là, puis je ne réfère pas à des recommandations bien particulières du Conseil de la science, parce qu'il y réfère également. Je dois vous dire que, comme gouvernement, nous sommes très conscients, et c'est la raison pour laquelle on a mis de l'avant le projet Innovatech. Innovatech, c'est 300 000 000 \$; ça fait appel au secteur privé. On dit qu'il y a moins de bureaucratie, il y a moins de réglementation dans le secteur privé. Alors, maintenant, c'est le secteur privé qui décide. Jusqu'à 5 000 000 \$, le secteur privé peut favoriser le développement technologique.

Les crédits d'impôt. Quelle est la raison pour laquelle le gouvernement privilégie des crédits d'impôt par opposition à des subventions? Justement pour éliminer la bureaucratie, pour protéger la confidentialité, pour améliorer les délais. On ne peut pas avoir un double discours. Je sais que, **fondamentalement**, le député de Drummond, c'est un libéral, mais c'est le discours contraire de **l'Opposition** — qui préfère des subventions — où on veut créer encore de la bureaucratie, puis de la réglementation, puis c'est le gouvernement, maintenant, qui va décider à qui allouer les sommes. Les visas de recherche précompétitifs mis de l'avant par le gouvernement, par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, c'est pour éliminer cette bureaucratie et cette réglementation. Donc, on est d'ac-

cord. Est-ce que ça va assez vite? La réponse, c'est non. Mais, encore une fois, ça fait appel à un changement de culture et de mentalité au niveau gouvernemental, j'en conviens.

Vous avez mentionné tout à l'heure que c'est très difficile pour des députés en régions d'identifier les retombées bien particulières de programmes gouvernementaux. Le Programme de soutien à l'emploi scientifique permet cette ventilation des retombées au niveau des différentes régions. On va vous donner l'information. Nous sommes en train de le faire également pour Innovation PME, pour qu'on puisse identifier de façon très claire l'évolution au niveau des régions. Mais il ne faut pas avoir un double discours, et, là, je reviens à la députée de Chicoutimi, qui nous reprochait... Dans ses commentaires initiaux, elle nous disait: Vos programmes, vous les changez trop souvent. Mais la raison pour laquelle on les change, c'est parce que, dans un premier temps, on veut les rendre plus simples, on veut éliminer la bureaucratie, puis la réglementation. Puis, dans un deuxième temps, c'est parce qu'on veut les moduler, les adapter en fonction des besoins des régions. Donc, encore une suggestion très positive du député de Drummond, on est d'accord, et c'est ce que nous tentons de faire. Est-ce que c'est assez rapide? Je retiens que ça ne se fait pas assez rapidement.

Et, finalement, en ce qui concerne l'Hydro-Québec. L'Hydro-Québec, au cours des dernières années, a fait des efforts importants au niveau, entre autres, de sa politique de faire-faire, et elle est présente en train de revoir sa politique d'achats. Vous avez mentionné tout à l'heure, au niveau de la politique d'achats, que peut-être on devrait ajouter un autre 10 % pour favoriser de la valeur ajoutée ou la technologie pour aider nos petites et moyennes entreprises. Je partage également ce point de vue. Je pense que notre politique d'achats devrait, oui, prendre en considération le plus bas soumissionnaire, mais, si on pouvait se servir de cette politique d'achats pour favoriser des transferts technologiques, de nouvelles innovations au niveau de nos PME, je suis d'accord. Et nous l'avons fait et nous commençons à le faire de plus en plus. On a même mis un comité spécial en place, au niveau de la commission des achats, pour trouver les meilleurs mécanismes pour assurer le développement de nos PME.

(11 h 40)

Et, finalement, au début de l'année 1994, nous allons mettre en place un nouveau mécanisme de communication que nous allons appeler FAX-MICT, pour permettre à des petites et moyennes entreprises de communiquer directement avec toutes les banques de données disponibles du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, pour accélérer la rapidité du transfert de l'information et, surtout, accélérer le processus de décision pour favoriser le développement technologique du Québec. Donc, je suis d'accord et je retiens de façon positive les suggestions que vous nous faites.

Le Président (M. Audet): Merci.

D'autres interventions, M. le député de Drummond? Ça va?

M. St-Roch: Non.

Le Président (M. Audet): Alors, Mme la députée de Chicoutimi?

Programme Innovation PME

Mme Blackburn: Innovation PME... Est-ce que le ministre...

D'abord, une première question parce que ça m'a intriguée: Innovation PME, il me semble que la lecture que j'ai faite dans le budget, des objectifs du programme, c'était prévu, particulièrement servir les entreprises en région. Comment les quelques millions dépensés ont-ils été distribués? Quelle a été la réponse?

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, je référerai la députée de Chicoutimi au document que nous lui avons soumis dans le budget 1993-1994: renseignements particuliers, à l'onglet 6. À l'onglet 6, nous voyons qu'au niveau du programme Innovation PME pour l'exercice financier 1992-1993 le nombre de dossiers qui ont été acceptés totalisent 180; vous avez la ventilation par région administrative au Québec — les 16 — et le montant octroyé totalise 2 879 559,85 \$.

Mme Blackburn: On a le nombre de projets qui ont été approuvés, qui ont été acceptés. Combien y a-t-il eu de demandes? Et pour combien d'argent?

M. Tremblay (Outremont): Je référerai également la députée de Chicoutimi à l'onglet 5, qui représente le programme AMITECH, qui précédait le programme Innovation PME...

Mme Blackburn: Dans le fond, ce que je voudrais savoir: Il y a eu combien de demandes? Pour combien de sous? Et il en a eu combien d'acceptées pour combien d'engagées? Combien d'engagées et d'acceptées, on l'a: 180 pour 2 879 600 \$. C'est ce que j'ai dans l'information que vous m'avez donnée. Mais, combien de demandes?

M. Tremblay (Outremont): Dans l'exercice financier 1992-1993, on a accepté 180 dossiers. On accepte...

Mme Blackburn: Combien en avez-vous reçues?

M. Tremblay (Outremont): On accepte normalement 1 dossier sur 2. Donc...

Mme Blackburn: Les dossiers qui sont rejetés, c'est sur quelles bases? 50 %, c'est beaucoup.

M. Tremblay (Outremont): Alors, 1, ça peut être sur l'admissibilité des entreprises; deuxièmement,

ça peut être sur la qualité du projet; troisièmement, ça peut être des entreprises qui ont fait une demande et qui ne donnent pas suite à la demande parce qu'il y a un partage de risque. Donc, on accepte 1 dossier sur 2: 180 pour le 2 800 000 \$ que j'ai mentionné, et nous avons présentement à l'étude plus de 300 dossiers.

Mme Blackburn: Combien de dossiers ont été temporairement mis sur la tablette pour permettre de périmier 1 800 000 \$?

M. Tremblay (Outremont): Il n'y en a aucun.

Mme Blackburn: Il y a 1 800 000 \$ qui ont été périmés, là.

M. Tremblay (Outremont): Oui, mais... C'est toute la discussion, M. le Président, qui revient à toutes les commissions parlementaires. Pour nous, ce qui est important, c'est lorsqu'on accepte de verser 2 800 000 \$. Nous n'avons versé, à date, que 476 620 \$. C'est évident que, à la fin des exercices financiers, si nous n'avons pas reçu une facture de l'entreprise, on va périmier. Mais ça ne veut pas dire qu'on élimine le montant qui était accessible aux entreprises pour le programme Innovation PME.

Mme Blackburn: Ça s'additionne ou bien, si, finalement, on fait comme on l'a fait dans d'autres programmes, où on n'augmente pas? Ils ne s'additionnent pas. Donc... Non. Mais ils ne s'additionnent pas.

M. Tremblay (Outremont): L'enveloppe demeure la même. Alors...

Mme Blackburn: Bien, plutôt que d'être dépensée dans cinq ans, elle peut l'être dans 10 ans, un peu comme le Fonds de développement technologique, là.

Une voix: C'est ça.

Mme Blackburn: C'est ça. L'autre question, c'est: Est-ce que ce programme-là ne visait pas essentiellement les entreprises en région? Parce que, si je me rappelle — et là, je ne l'ai pas apporté — c'était le budget de 1992-1993, où on définissait les objectifs.

M. Tremblay (Outremont): Mais... Non, mais, c'est parce que... est-ce que Montréal, ce n'est pas une région?

Mme Blackburn: Bien, c'est ça. Si vous définissez Montréal comme une région, moi, je l'avais... Oui, effectivement, c'est une région. Mais, à ce moment-là, vous allez m'expliquer comment on va servir les régions. Vous avez donné à Innovatech 300 000 000 \$, ce avec quoi on peut être d'accord, là, puis on ne s'est pas opposés. Mais vous permettez qu'**Innovatech**, en plus, aille puiser dans le 300 000 000 \$ du Fonds de développement technologique. Je veux bien que la moitié du

Québec soit dans la grande région métropolitaine — quand on se rend jusqu'à Trois-Rivières, évidemment, ce qu'on oublie de dire trop souvent, là — mais, quand même, mettons la moitié. Mais là, non seulement on lui donne 300 000 000\$, mais on lui dit: Vous pouvez aussi aller puiser dans le Fonds de développement technologique; et là, on vient de créer un déséquilibre. Si vous dites que tous les programmes...

En plus, on considère Montréal comme étant une région, moi, ce que je voudrais savoir: Dans Innovation PME, le pourcentage de l'enveloppe qui a été dépensé dans les régions hors Montréal.

M. Tremblay (Outremont): Alors, pour l'exercice financier...

Mme Blackburn: Hors de la région métropolitaine, évidemment, parce que là, là, c'est...

M. Tremblay (Outremont): Non, mais c'est parce que là, on... C'est quoi, une région, M. le Président? Alors, le gouvernement du Québec reconnaît 16 régions, et je voudrais juste mentionner à la députée de Chicoutimi que le taux de chômage, à Montréal, dépasse 15 %, et, dans certains arrondissements, on parle de 20 % à 25 %. Mais, si on regarde à l'onglet 6, l'exercice financier, on l'a, la ventilation: Sur 180 projets, il y en a eu 4 à Montréal. Excusez, il y en a eu 48 à Montréal...

Mme Blackburn: 48.

M. Tremblay (Outremont): ...donc, la très grande majorité, ça a été en région. Mais si l'Estrie, ce n'est pas une région, si Laurentides-Lanaudière, ce n'est pas des régions, parce que c'est sur Montréal, là, je ne comprends pas.

Alors, ce qu'on a voulu faire, pour le programme Innovation PME, c'est: On a voulu le rendre admissible à toutes les régions, oui; il y a des sommes disponibles, donc, jusqu'à preuve du contraire, aucune région n'est pénalisée, et l'avantage conféré aux régions à l'extérieur du Grand Montréal métropolitain, et, de façon plus claire, les régions-ressources, c'est que nous avons modulé la contribution du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, qui pourra atteindre de 30 % à 70 % des dépenses admissibles, selon les régions ou le volet du programme concerné. Donc, on s'est dit: C'est admissible à tout le monde, mais, pour les régions-ressources, on va l'adapter davantage à la capacité financière des plus petites entreprises, de participer — parce qu'on parle d'un partage de risques — au programme Innovation PME.

Mme Blackburn: Innovation PME, dans les informations que vous nous avez fournies... Par exemple, prenons Innovation PME, on reviendra à AMITECH. Innovation PME, si on regarde la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, ils ont présenté 0,56 % des 180 programmes... c'est-à-dire, pas présentés, qui ont

été admis. On ne sait pas combien il y en a eu, de demandes, c'est ça, le problème. Si on avait la liste des demandes, on sait qu'il y a des refus: Est-ce qu'ils sont plus nombreux en région?

M. Tremblay (Outremont): On n'a pas d'objections, M. le Président. Vous savez, on a répondu à toutes les questions de l'Opposition. Regardez la montagne, c'est un...

Mme Blackburn: Oui, je les ai ici...

M. Tremblay (Outremont): ...la montagne de documents.

Mme Blackburn: ...je les ai ici...

M. Tremblay (Outremont): Bon, bien, là, aujourd'hui, on nous dit que ce n'est pas assez: On veut encore plus d'informations...

Mme Blackburn: Oui, M. le Président.

M. Tremblay (Outremont): ...alors que j'ai mentionné, à la dernière commission, qu'on passait déjà énormément de temps... Vous savez, quand on parle de la bureaucratie, le député de Drummond parle de la bureaucratie et de la réglementation: je ne peux pas mettre le personnel du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie à répondre uniquement aux questions de l'Opposition.

Mais, encore une fois, dans un souci de transparence, il va me faire plaisir, plaisir de demander, de façon très concrète, combien de demandes nous avons eues, pour l'exercice financier 1992-1993, pour les régions, et c'est évident que je vais vous donner également le Saguenay—Lac-Saint-Jean, où nous avons accepté 10 dossiers.

Mme Blackburn: Ventilés par région. Ventilés par région, parce que... Et ça peut vous être utile. Je suis certaine que vos fonctionnaires vont vous dire oui. Ça permet de savoir s'il y a trop de projets de refusés en région. Peut-être qu'ils n'ont pas le soutien pour les préparer correctement, et je suis certaine que ça peut arriver. Je vois votre fonctionnaire qui me fait signe que oui, effectivement. Et ces informations-là vous sont utiles autant qu'à nous. Mais elles nous sont utiles également.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, je vais juste corriger. Les personnes qui m'accompagnent n'ont pas dit oui à ce que la députée vient de dire, ils ont dit oui au fait qu'on est prêts à soumettre l'information et non pas qu'il n'y a pas assez de promotion et d'aide en région pour permettre aux entreprises de préparer leurs projets. Ce n'est pas ça.

Mme Blackburn: À quel moment le budget a-t-il été gelé, à Innovation PME? Décembre? Fin décembre?

En 1992.

M. Tremblay (Outremont): Il semblerait que votre information, c'est la bonne.

Mme Blackburn: Bien, alors, ça veut dire qu'après 3 mois de fonctionnement le budget a été gelé. Donc, les projets ont tous été mis en attente, je présume?

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, je mentionnais tout à l'heure à la députée de Chicoutimi qu'il y avait également, à l'onglet 5, le programme AMITECH...

Mme Blackburn: Oui.

M. Tremblay (Outremont): ...qui est sensiblement la même chose que Innovation PME. Alors, on ne peut pas geler après 3 mois, il venait de commencer, le programme, parce que c'est la continuité d'AMITECH. Alors, peut-être qu'on pourrait maintenant regarder AMITECH.

Mme Blackburn: Alors, à ce moment-là, quand est-ce qu'AMITECH a été gelé?

M. Tremblay (Outremont): AMITECH n'a jamais été gelé.

Mme Blackburn: Alors, c'est Innovation PME qui a été gelé. C'est ça.

M. Tremblay (Outremont): Il a été remplacé... Oui, mais pas après 3 mois. Il a été mis en vigueur pour une période de 3 mois. AMITECH, ça a été du 1er avril au 30 juin 1992 et, du 1er juillet 1993 à la fin de l'année financière du gouvernement, ça a été le programme Innovation PME.

Mme Blackburn: Mais le ministre admet avec moi qu'il a dit tout à l'heure que l'enveloppe a été gelée en décembre 1992, pour Innovation PME. Bien. Donc, il y a certainement des projets... Comment est-ce qu'on peut justifier ça, à cette époque-ci? Je ne lui poserai pas la question, il va me répondre pendant une demi-heure.

M. Tremblay (Outremont): Mon intervention, c'était: Pas gelé après 3 mois; après 6 mois. Juillet, août.

Mme Blackburn: Est-ce que le ministre reconnaît que les critères d'admissibilité au programme n'ont été disponibles aux entreprises qu'en septembre? Les critères d'admissibilité. Parce qu'il fallait les établir, les critères. On ne peut pas me dire n'importe quoi, là.

M. Tremblay (Outremont): Je suis loin de dire n'importe quoi. C'est plus l'interprétation de ce que je dis qui fait le n'importe quoi. C'est la continuité

d'AMITECH. Alors, pendant que nous mettions en place Innovation PME, AMITECH continuait. Alors, l'entreprise n'a pas été pénalisée.

Mme Blackburn: Est-ce que le ministre reconnaît que les critères d'admissibilité au programme Innovation PME n'ont été disponibles aux entreprises qu'en septembre, si ça n'est pas octobre?

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, tous les projets ont été acceptés non pas dans Innovation PME parce que l'information n'était pas disponible pour les entreprises, mais dans le programme AMITECH. Et c'est la raison pour laquelle... Si la députée de Chicoutimi se réfère à l'onglet 5, elle va trouver que nous avons approuvé 98 dossiers pour des montants totalisant 2 274 867,40 \$.

Mme Blackburn: Il me manquait 0,40 \$.

Une voix: Ça prouve le ridicule de ce qu'on fait.

Fonds de développement technologique

Mme Blackburn: Sur le Fonds de développement technologique. Le ministre, tout à l'heure, quand j'ai abordé la question, ne m'a pas répondu. Est-ce qu'il n'y aura pas un déséquilibre, tel que le craignent les régions, lorsqu'on donne 300 000 000 \$ à Innovatech? Pour la région métropolitaine, où je reconnais... à Montréal, pas pour la région métropolitaine, mais à Montréal, il y a un chômage aussi chronique dans le centre-ville qu'à Chicoutimi ou à Jonquière. Mais est-ce qu'il ne reconnaît pas que ça va créer un déséquilibre important, majeur entre la capacité technologique et scientifique des régions par un investissement massif? C'est vrai dans les universités, et ça va risquer, tantôt, de l'être dans l'industrie. Il va y avoir un déséquilibre, tout à l'heure, et ça inquiète autant l'Université du Québec à Chicoutimi que celle de Rimouski et celle de l'Abitibi. Mais ça inquiète également nos centres de recherche.
(11 h 50)

Est-ce qu'il est exact qu'ils ont non seulement 300 000 000 \$, mais qu'ils peuvent aussi aller puiser à volonté — selon les critères établis, évidemment — dans les 300 350 000 \$ — si on inclut l'Environnement — du Fonds de développement technologique?

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, je vais faire ventiler les projets acceptés par le Fonds de développement technologique, non pas uniquement le nom de l'entreprise et son siège social, mais plus particulièrement les universités et les petites et moyennes entreprises qui sont impliquées dans les projets mobilisateurs du Fonds de développement technologique.

À titre d'exemple, parce qu'on semble viser Montréal comme étant la région qui profite le plus des retombées du Fonds de développement technologique, et

également, du fonds Innovatech, mais je dois dire, par exemple... 2 exemples de mémoire: la région de Québec — il me semble que c'est une région, également — alors, le projet endo-recherche: 61 000 000 \$, dans la région de Québec; le projet METRO PLUS, c'est La Pocatière, donc, le Bas-Saint-Laurent; et le programme Précitech, c'est également dans la région de Québec. Donc, le Fonds de développement technologique de 350 000 000 \$ et ses volets — incluant les volets SYNERGIE et Recherche et développement-PME — n'a pas pour but de favoriser uniquement le développement technologique d'une région. Par contre, il est vrai que le programme Innovatech favorise principalement le Grand Montréal métropolitain, mais quand on parle du Grand Montréal métropolitain, on parle de 50 % de la population totale du Québec — ça commence à être important — et si le message de la députée de Chicoutimi, c'est de prendre davantage en considération le développement technologique des autres régions du Québec, je suis entièrement d'accord avec elle, et nous analysons d'autres moyens pour aider, favoriser, accélérer le développement technologique de toutes les régions du Québec.

Mme Blackburn: Dans le programme SYNERGIE, il y a combien de projets qui ont été acceptés dans les régions?

M. Tremblay (Outremont): Lors des résultats du premier concours, 8 projets ont été acceptés, et les résultats du deuxième concours devraient être publiés très bientôt. C'est un des programmes qui est le plus accepté par les maisons d'enseignement, et, principalement, l'Université du Québec à Chicoutimi. Et une conférence de presse à laquelle assistait le conseiller de la députée de Chicoutimi dans le secteur de la technologie a fait part des 8 projets, mais, étant donné que je n'ai pas le droit de lire certains documents, il me fait plaisir de les remettre à la députée de Chicoutimi, les déposer ici, voilà; et les autres documents seront soumis lorsque le concours sera accepté.

Mme Blackburn: Ça fait partie du deuxième volet, du deuxième concours. Parce que, une question que j'ai adressée à la ministre de l'Enseignement supérieur, dans le premier volet... Il y avait peu de projets qui originaient des régions qui avaient été acceptés dans le programme SYNERGIE.

Est-ce que le ministre...

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, vous voyez, M. le Président, la députée de Chicoutimi me pose la question sachant très bien que ça relève de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science et sachant très bien qu'elle lui avait déjà posé la question. C'est un dédoublement flagrant d'une commission parlementaire.

Mme Blackburn: Sûrement une perte de temps pour le ministre, peu importe, le dernier bilan du Fonds

de développement technologique, qui date de décembre: Est-ce qu'il y en a un plus récent?

Là, vous allez nous fournir — ce que j'ai compris — les projets qui émanent des différentes régions et les sommes investies, d'accord?

M. Tremblay (Outremont): Il me fait plaisir, M. le Président, de déposer les sommaires, en date du 4 mai 1993. Ça ne peut pas être plus d'actualité, 4 mai 1993. Les prévisions budgétaires du Fonds de développement technologique et la ventilation en ce qui concerne les projets mobilisateurs, les priorités gouvernementales, les projets en environnement, les projets Recherche et développement-PME ainsi que les programmes SYNERGIE.

Mme Blackburn: Est-ce que le ministre peut nous dire — bien, je suis heureuse d'avoir le document — le pourcentage de l'enveloppe effectivement dépensé. Parce que, là, je n'ai pas les documents, j'imagine que c'est là-dedans.

(Consultation)

Mme Blackburn: 69 745 000 \$, est-ce que ça ressemble à ça?

M. Tremblay (Outremont): Et nous recommandons la discussion habituelle, M. le Président, entre les engagements et les montants dépensés. Alors que je reconnais...

Mme Blackburn: ...sont de quel ordre?

M. Tremblay (Outremont): Je reconnais, M. le Président, que les montants qui ont été transférés du Fonds de développement technologique aux différents ministères, et en ce qui concerne le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et la Société de développement industriel, totalisent 69 646 000 \$.

Mme Blackburn: Alors, 70 000 000 \$, le programme a été annoncé en 1988 et budgété en 1989, si je me rappelle.

(Consultation)

M. Tremblay (Outremont): Alors, je voudrais bien qualifier les propos de la députée de Chicoutimi. Les montants déboursés totalisent sensiblement 20 % du montant global alloué par le gouvernement, de 350 000 000 \$. Mais, encore une fois, il y a une nette différence entre les montants déboursés et les engagements. Et lorsqu'on regarde les engagements uniquement pour l'année 1993-1994, ils ont représenté plus de 50 000 000 \$; pour l'année 1994-1995, plus de 66 000 000 \$; pour l'année 1995-1996, plus de 61 000 000 \$. Alors, il faut reconnaître que la croissance est importante et que le présent gouvernement respecte ses engagements.

Mme Blackburn: On n'a pas les tableaux sur les dépenses, sur les engagements prévus pour les années ultérieures, sauf celles que vous venez de nous donner. Est-ce qu'on peut avoir ce tableau-là, également?

M. Tremblay (Outremont): On ne peut pas vous donner la ventilation des montants, mais je n'ai pas d'objection à vous donner les montants prévus en ce qui concerne les déboursés éventuels, puis je peux vous les donner immédiatement, si vous voulez.

Mme Blackburn: Oui.

M. Tremblay (Outremont): Alors, pour l'année 1993-1994, ce sont 50 061 000 \$; l'année 1994-1995, ce sont 66 852 000 \$; l'année 1995-1996, 61 816 000 \$; l'année 1996-1997, 46 981 000 \$; et l'année 1997-1998, selon ce que nous avons à date, ce sont 7 886 000 \$, et il reste à répartir 46 756 000 \$.

Mme Blackburn: À la fin de cet exercice un peu théorique, c'est ce que vous me dites, il resterait à répartir 46 000 000 \$ en 1997. Non?

M. Tremblay (Outremont): Non. Ce que je dis c'est que, selon la ventilation actuelle, du 350 000 000 \$, les crédits disponibles, ce sont 57 088 000 \$, et, de ce 57 000 000 \$, il reste à ventiler 46 758 000 \$. Et c'est fort probable que ces 46 758 000 \$ vont être ventilés dans les années 1993 à 1997. D'ailleurs, on a des projets à l'étude, alors...

Mme Blackburn: Comment vous établissez vos prévisions de déboursés pour, prenons une année, 1996-1997? Est-ce que... Les projets qui vous sont soumis peuvent courir sur 2, 3, 4 ans: ça, ça va, il n'y a pas de problème, je comprends assez bien le système. Mais j'imagine que ce ne sont pas les projets de 1992-1993 qui vont justifier des dépenses de 46 000 000 \$ en 1996. Vous prévoyez d'autres projets, je présume. (12 heures)

M. Tremblay (Outremont): Il y a des... Par exemple, quand je mentionnais, tout à l'heure, les 57 000 000 \$ de crédits disponibles, de ces crédits disponibles, il y a 10 000 000 \$ qui ont été prévus en 1996-1997. Ces 10 000 000 \$ sont compris dans les 46 981 000 \$, mais, en ce qui concerne les autres montants, c'est une ventilation de projets existants et d'autres projets que nous avons à l'étude. C'est une prévision, et c'est ce qui explique la raison pour laquelle on peut, dans une année, périmier, mais que l'enveloppe globale demeure toujours la même. Et, également, il faut prendre en considération qu'on débourse au fur et à mesure de la réception des factures d'une entreprise. Alors, si une entreprise retarde ses factures, ça retarde le paiement.

Mme Blackburn: En 1988-1989, le gouvernement avait prévu dépenser ses 350 000 000 \$ en 5 ans. Ça voulait donc dire qu'en 1993-1994 l'enveloppe aura été,

à toutes fins utiles, dépensée ou, sinon, totalement engagée — soyons bons princes — totalement engagée... En admettant que les dépenses, les déboursés se feraient en cours d'année jusqu'en fin de 1994. Là, ce qu'on nous dit, ça va aller jusqu'en 1997, c'est comme le minimum. C'est ça qu'on entend là-dessus?

M. Tremblay (Outremont): L'enveloppe n'est pas de 300 000 000\$...

Mme Blackburn: 350 000 000 \$?

M. Tremblay (Outremont): ...parce que, l'année suivante, 50 000 000 \$ ont été ajoutés pour les projets en environnement.

Mme Blackburn: Ah d'accord. Et la ventilation....

M. Tremblay (Outremont): La probabilité que les engagements soient pris dans les 5 ans est encore existante, parce qu'il ne reste que 57 000 000 \$ de crédits disponibles. Donc, c'est fort probable que, d'ici à la fin de 1993-1994, les engagements soient pris. Par la suite, des déboursés vont se faire sur un certain nombre d'années. Donc, on considère que — de par la nature du Fonds de développement technologique, qui faisait appel à une nouvelle mobilisation des intervenants, des intervenants qui n'avaient jamais travaillé ensemble au niveau de la recherche et du développement considèrent qu'il s'est fait une synergie importante, et c'est très positif pour le Québec, et nous récoltons le fruit des efforts et de cette mobilisation qui a contribué de façon importante à changer la culture technologique au Québec. Et ça explique pourquoi, en 1990, les investissements en recherche et développement étaient de 1,53 %, et nous espérons que les dernières statistiques vont être beaucoup plus encourageantes.

Et, M. le Président, je voudrais vous donner juste une autre petite statistique. En 1987, il y avait 1080 entreprises qui bénéficiaient des crédits d'impôt à la recherche et au développement, pour un montant de 68 200 000 \$. En 1990 — donc, 3 années plus tard — on est rendus à 1459 entreprises, donc, une augmentation de 40 %, et les crédits d'impôt totalisent 148 300 000 \$. Alors, ça ne va **peut-être** pas...

Mme Blackburn: 40 % sur 3 ans...

M. Tremblay (Outremont): ...assez vite. Ça ne va **peut-être** pas assez vite, mais on trouve ça, nous, très encourageant, très encourageant pour le développement technologique des petites et moyennes entreprises, dans toutes les régions du Québec.

Mme Blackburn: Si je reprends vos données, c'est... en 4 ans, le Fonds n'aura réussi à dépenser que 18 % de son enveloppe. Est-ce que ça comprend les 50 000 000 \$ du ministère de l'Environnement?

M. Tremblay (Outremont): Encore une fois, M. le Président...

Mme Blackburn: Oui, Environnement, vous avez 8 000 000 \$, oui. Environnement, vous avez 8 400 000\$.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, je voudrais qualifier les propos de la député de Chicoutimi.

Mme Blackburn: Déboursés, c'est ce que j'ai dit.

M. Tremblay (Outremont): Mais quand un gouvernement respecte ses engagements, ce n'est plus une question de caisse, c'est une question de comptabilité. Lorsqu'on signe avec METRO PLUS, par exemple, avec la contribution du Centre de recherche industrielle du Québec, un engagement de déboursier, hypothétiqument, 20 000 000 \$, au cours des prochaines années, ce n'est pas important, le montant déboursé, c'est l'engagement.

Alors, ce qu'on peut vous dire, c'est, incluant les 50 000 000 \$, les 350 000 000 \$, l'évaluation des déboursés, présentement, c'est 20 %.

Mme Blackburn: Bien. Ce que je dis, l'objectif — je parle des engagements — mais l'objectif de son gouvernement et son objectif à lui, c'était de 5 ans, le programme, 5 ans; 60 000 000 \$ par année, 5 ans. Et on est loin du compte. C'est juste ce que je veux lui dire. On est loin du compte.

M. Tremblay (Outremont): Non. Non, non. L'objectif du gouvernement...

Mme Blackburn: Bien. Si vous allez... Écoutez, le minimum, c'est 1997. Soyons sérieuse.

M. Tremblay (Outremont): Non. Non, non.

Mme Blackburn: C'était cinq ans.

M. Tremblay (Outremont): L'objectif du gouvernement, M. le Président, c'était d'engager 350 000 000 \$ sur une période de 5 ans. Il reste encore une année, et nous n'avons pas engagé 15 % du montant. Alors, il me semble que ça, c'est la réalité. Ce n'est pas le montant déboursé, c'est l'engagement. Donc, c'est une réussite. Ce n'est pas une coquille vide, comme le disait l'Opposition.

Mme Blackburn: M. le Président...

M. Tremblay (Outremont): L'Agence spatiale vous disait que c'est une coquille vide. Le béton est là, les murs sont là, 60 % des personnes ont accepté de partir de l'Ontario, s'en venir au Québec pour favoriser le développement dans l'aéronautique et le spatial. Alors, encore une fois, vous avez créé...

Mme Blackburn: Oui.

M. Tremblay (Outremont): ...des perceptions qu'au Québec on n'était pas capables de faire de la recherche et du développement, et l'Agence spatiale n'est pas une coquille vide.

Mme Blackburn: Je dois dire que ce n'est pas beaucoup à cause de la faute ou de l'action du ministre si ce n'est pas une coquille vide. Il y a, à la tête de l'Agence spatiale, quelqu'un de tout à fait remarquable. Tout à fait à remarquable.

M. Tremblay (Outremont): Grâce... Pensez-vous sérieusement que le présent gouvernement n'a pas été consulté dans la nomination de M. Roland Doré et de M. L'Archevêque? Pensez-vous sincèrement que Benoît Bouchard, pour être plus précis, n'a pas eu une influence directe sur la nomination du président? Il a dû se faire des représentations, pour bien qualifier les propos, pour s'assurer...

Mme Blackburn: Benoît Bouchard ne siège pas au gouvernement du Québec, à ce que je sache.

M. Tremblay (Outremont): Non, mais il est responsable du développement régional et il était ministre de l'Industrie et de la Science. Il a joué un rôle important. Ça prouve que, lorsqu'on a une bonne collaboration avec nos partenaires canadiens, on peut développer des projets d'avenir pour le Québec.

Mme Blackburn: On voit ce que ça donne. On voit ce que ça donne. Mais, quand je dis que ce n'est pas le ministre qui est responsable de...

M. Tremblay (Outremont): Ce n'est pas moi qui l'ai nommé...

Mme Blackburn: ...la qualité...

M. Tremblay (Outremont): ...si c'est ça que vous voulez savoir; ce n'est pas moi qui l'ai nommé.

Mme Blackburn: Bien non. C'est bien évident. C'est bien évident. On n'avait pas besoin de se faire faire un dessin là-dessus.

Transfert d'activités de l'AQVIR à la SDI

L'AQVIR. L'AQVIR a été abolie, ce qui fait dire au Conseil de la science que c'est déplorable et que ça laisse un vide. Le ministre s'était engagé, au moment où on examinait ce projet de loi qui mettait la clé sur l'AQVIR, à nous faire le bilan de l'activité touchant... qui était supposément intégrée à la SDI dans le programme de l'AQVIR. Quand on regarde comment la SDI va, si l'AQVIR va à la même qualité de vie ou à la même vitalité que la SDI, on ne doit pas s'inquiéter.

Mais, le Conseil de la science dont le ministre faisait l'éloge tout à l'heure, nous dit que c'est regrettable et que ce secteur a été évacué par la disparition de l'AQVIR, et je n'ai pas l'impression que ça a été remplacé de façon efficace. Le ministre s'était engagé à nous déposer un bilan. Je me rappelle très bien; j'étais avec la députée de Taillon. Et, avec ses grandes envolées oratoires — on le connaît — il disait: C'est certain, je vous démontrerai que c'est des bonnes décisions.

Alors, j'aimerais qu'aujourd'hui il nous dépose le bilan des activités de l'AQVIR qui ont été transférées à la SDI.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, je vois l'influence du député de Labelle sur la députée de Chicoutimi.

Mme Blackburn: Ou l'inverse.

M. Tremblay (Outremont): On entend sensiblement les mêmes mots. Le président de la Société de développement industriel du Québec siège au Conseil de la science et de la technologie, et ce que je vais lui donner, encore une fois, pour démontrer la transparence du gouvernement...

Mais ce que j'ai de plus en plus de misère à comprendre, M. le Président, c'est qu'on nous pose des milliers de questions — j'en ai des pages complètes — et nous n'avons pas vu cette question. Alors, si le rôle de l'Opposition est de poser mille et une questions, mobiliser les ressources humaines de mon ministère pour des renseignements particuliers, la montagne que j'identifiais tout à l'heure, et de ne pas poser de question dans cette montagne et, maintenant, revenir avec d'autres questions, je trouve que c'est triste qu'on soit appelés, nous, comme gouvernement, et vous, comme députés, incluant les députés de l'Opposition, à passer notre temps à répondre à des questions qui ne sont d'aucune utilité pour une commission parlementaire parce qu'on n'en parle pas. Et là, on nous pose d'autres questions, mais, encore une fois, pour prouver l'ouverture d'esprit du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, je vais demander au président de la Société de développement industriel de répondre à la demande de la députée de Chicoutimi. C'est extraordinaire!
(12 h 10)

Mme Blackburn: Vous ne les avez pas. C'est un engagement que le ministre a pris. C'est consigné dans le **Journal des débats**. Il a pris cet engagement, quand il a mis la clé sur l'AQVIR, de suivre, de manière à s'assurer qu'on n'ait pas laissé un vide, là. Et là, le Conseil de la science — je ne l'avais pas en main quand on a préparé la série de questions — nous dit: Ça a laissé un vide. Et le ministre n'a pas de bilan en main. Il me semble que c'est important.

M. Tremblay (Outremont): Il n'y a pas eu de vide. Au contraire, M. le Président, il y a eu une vice-présidence du développement technologique de créée, et on va la donner, l'information. Vous ne pouvez pas dire

que je ne suis pas un ministre qui se promène dans les corridors de l'Assemblée nationale avec des documents. Je suis rendu que j'ai tellement de documents... mais il semblerait que l'**Opposition**, ce qu'elle cherche, ce n'est pas tous les documents que j'ai, mais c'est le document qui serait **peut-être** encore sur le bureau du ministre. Alors, on va vous la donner, l'information.

Mme Blackburn: ...vigilant, sans doute.

SYNERGIE, 59 % de l'enveloppe qui ont été périmés. Juste à lutter...

M. Tremblay (Outremont): ...je suis déjà rendu là, on ne sait pas.

Mme Blackburn: C'est **peut-être** ça.

Le Président (M. Audet): C'est Mme la députée de Chicoutimi qui a la parole.

M. Tremblay (Outremont): Oui, oui.

Le Président (M. Audet): Mme la députée, allez-y, poursuivez.

M. Tremblay (Outremont): SYNERGIE, j'écoute.

Mme Blackburn: Alors, SYNERGIE, 59 % de l'enveloppe qui ont été périmés?

M. Tremblay (Outremont): Dans le programme... On parle de quoi? De SYNERGIE?

Une voix: SYNERGIE.

M. Tremblay (Outremont): Alors, SYNERGIE, je vais répondre parce que je suis convaincu que Mme la députée de Chicoutimi a déjà la réponse, parce qu'elle l'a demandée à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science qui est responsable du dossier...

Mme Blackburn: Le quatrième volet.

M. Tremblay (Outremont): ...de SYNERGIE, parce que vous m'avez dit tout à l'heure que vous lui aviez posé la question.

Alors, il y a une enveloppe. Il y a une enveloppe, et ce n'est pas parce que l'argent n'est pas engagé dans une année et que cet argent, selon les prévisions qu'on a faites, on l'a périmé, que l'enveloppe est changée. L'enveloppe demeure toujours la même, et le montant va être alloué pour favoriser le développement technologique.

Et le volet SYNERGIE, vous devriez nous féliciter parce que ça ait été une initiative du gouvernement fédéral avec les centres d'excellence, et vous devriez féliciter les universités québécoises parce qu'on a rapporté 5 des 14 centres d'excellence, ce sont des universités québécoises, et on participe à 11 des 14 centres

d'excellence. Ça a été tellement rentable pour le Québec qu'on a décidé, nous, de distraire ou, si vous voulez, de réallouer un montant d'argent important pour faire des programmes SYNERGIE. L'initiative vient du milieu de l'enseignement, des centres de recherche, le milieu universitaire, et on veut collaborer avec le secteur privé, principalement des petites et moyennes entreprises situées dans toutes les régions du Québec.

Mme Blackburn: Est-ce que le ministre a déjà calculé le nombre... Combien ça aurait donné, ses annonces? Moi, je l'ai entendue, son annonce sur la SYNERGIE, et j'ai dit: C'est parfait, c'est brillant, c'est le «fun», sauf qu'on réalise que c'est toujours la même annonce du Fonds de développement technologique parce que c'est pris dans l'enveloppe du Fonds de développement technologique, et il l'a fait de façon assez régulière.

Il annonce qu'une enveloppe va être majorée de 15 000 000 \$, passant ainsi de 35 000 000 \$ — elle était de 20 000 000 \$ à l'origine — donc la ministre, Mme Robillard, augmente l'enveloppe du volet SYNERGIE, qui passe de 32 000 000 \$ à 50 000 000 \$, c'est-à-dire une augmentation de 18 000 000 \$, et on essaie de nous dire... Ça donne l'impression — et c'est ça qui est tannant — que c'est du nouvel argent, de l'argent neuf, alors qu'on brasse tout le temps les mêmes 300 000 000 \$. Tout le temps, tout le temps.

Dans le fond, le gouvernement veut donner l'illusion qu'il agit, mais il tourne toujours avec la même enveloppe — heureusement qu'il a une enveloppe, vous allez me dire, je suis tout à fait d'accord — mais j'essayais de faire l'exercice suivant: si, effectivement, ça avait été de l'argent neuf, c'est-à-dire non puisé dans le Fonds de développement technologique, combien est-ce qu'on aurait dépensé de plus? Combien est-ce que le ministre aurait obtenu de plus pour le développement technologique?

M. Tremblay (Outremont): Alors, 2 questions, M. le Président. La première: Tout à l'heure, on nous reprochait, comme gouvernement, qu'il y avait trop de bureaucratie, trop de réglementation et que, parfois, les projets ou les programmes mis de l'avant par le gouvernement ne répondaient **peut-être** pas toujours à une demande. On en est tellement conscients que c'est la raison pour laquelle, à même le Fonds de développement technologique de 350 000 000 \$, on a décidé de réallouer des sommes, de réallouer des sommes parce que la clientèle... le service à la clientèle en fait la demande. Alors, dans Recherche et développement-PME, c'est vrai qu'on a passé l'enveloppe de 20 000 000 \$ à 35 000 000 \$ — 15 000 000 \$ de plus — et la même chose pour SYNERGIE, qui était de 40 000 000 \$ — et non pas de 32 000 000 \$ — à 50 000 000 \$, donc 10 000 000 \$ de plus. On n'a jamais dit, nous, comme gouvernement, que c'était du nouvel argent. Ce qu'on a dit, c'est qu'on répondait aux besoins réels des entreprises qui en ont fait la demande.

Deuxième question de la députée de Chicoutimi:

Mais est-ce qu'il y a du nouvel argent? Alors, j'ai mentionné tout à l'heure que Innovatech, 300 000 000 \$, les crédits fiscaux, 148 000 000 \$ en 1990, c'est du nouvel argent. Les visas de recherche précompétitive du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, 40 000 000 \$: nouvel argent. Les programmes du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, 16 000 000 \$: c'est du nouvel argent.

Donc, oui, il y a du nouvel argent, mais on a également, comme gouvernement, la responsabilité de réallouer les sommes qui avaient été budgétées pour certaines activités où la demande est moins forte. Alors, on répond aux besoins réels des entreprises.

Montant des transferts fédéraux en science et technologie

Mme Blackburn: Sur les transferts fédéraux, le ministre me dit que... et en Chambre, et je vais retrouver sa déclaration...

M. Tremblay (Outremont): Je l'ai dit, M. le Président, je reconnais ce que la députée de Chicoutimi va dire.

Mme Blackburn: Oui, mais ce qu'il dit, c'est qu'il n'est pas pour donner ça publiquement parce que ça ferait des jaloux, c'est l'équivalent. Je trouvais que c'était l'invitation tout à fait charmante, sauf que je pense que, les questions qu'on pose, ce n'est pas pour informer exclusivement la députée de Chicoutimi, c'est pour donner l'heure juste aux Québécois et aux Québécoises qui payent, avec leurs impôts, pour ces fonds-là autant que pour le reste, autant que pour les programmes sociaux. Alors, vous dites: J'aimerais pouvoir vous donner tout le détail, mais c'est la ministre responsable... Non, ce n'est pas celle-là, attendez un peu. Ça, c'est une autre réponse.

C'est ici: Nous sommes rendus à 30,4 %, et ce qui est dangereux, c'est qu'à toutes les fois qu'on en parle... c'est qu'à toutes les fois que nous en parlons nous avons des retombées négatives des autres provinces du Canada. Nous avons décidé d'agir. Nous sommes préoccupés par les résultats et non par les événements médiatiques de l'Opposition.

Et, moi, les 30 %... Je n'ai jamais eu la réponse comment il obtenait ces 30,4 %. Il se dépense... L'an passé, c'est 7 000 000 000 \$... Peut-être juste me rappeler, me rafraîchir la mémoire: les dépenses estimées en science et technologie, au Canada, je pense que ça approchait... c'était 5 500 000 000 \$ en 1990-1991. Il me semble que la dernière donnée que j'ai vue, ça approchait les 7 000 000 000 \$. Est-ce que c'est ça? (12 h 20)

Moi, je voudrais que le ministre nous explique ses 30,4 % qui ressemblaient à un secret d'alcôve.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, Je reconnais avoir dit à l'Assemblée nationale que je ne voulais pas donner toute l'information sur les 30 %. La

raison était évidente. Je n'ai pas à dévoiler publiquement la stratégie gouvernementale pour maximiser — pas aller chercher notre juste part — maximiser les retombées économiques au Québec. Donc, j'ai trouvé un document, M. le Président, j'en ai trouvé un. J'ai trouvé un document...

Mme Blackburn: Après coup.

M. Tremblay (Outremont): Non. Je l'avais, le document. Je l'avais. J'ai trouvé un document, puis, à ma grande surprise, c'est la répartition des dépenses fédérales dans le domaine des sciences et de la technologie, selon la région. En 1989-1990, un bulletin de statistiques des divisions de Statistique Canada, le volume 15, numéro 6, de septembre 1991. Et ce document... J'admets, M. le Président, que j'avais du 30,4 %. J'admets que je me suis trompé: c'est 31 %. Voilà. Et ça me fait plaisir de le déposer à cette commission, M. le Président.

Le Président (M. Audet): Merci.

Mme Blackburn: Est-ce que... Parce que, ça, il faut mettre les choses... C'est dans un secteur d'activité qui représente — évaluons, parce que j'ai hâte de voir le tableau, parce que, juste à l'avoir vu passer, je pense l'avoir déjà vu — un secteur d'activité: la recherche industrielle.

Si tout le monde se trompe, que le ministre a le «pot», tant mieux, cachons la vérité, si ça peut nous servir. Mais j'ai peine à croire, moi, que tous les tableaux qui nous sont fournis par Statistique Canada, qui sont reproduits et repris par tous les documents du gouvernement, y compris de son ministère, je veux voir les tableaux. Parce qu'on ne peut pas dire n'importe quoi. Encore une fois, c'est, genre: On est bon, bravo, on a dépassé 1,5, 3 ans plus tard. Mais, ça ne dit rien, ça.

Le Président (M. Audet): M. le ministre.

M. Tremblay (Outremont): Je vois que le sourire de la députée de Chicoutimi est revenu. Je trouve ça extraordinaire. Elle nous encourage à continuer. Ça va un petit mieux que tout à l'heure.

Mme Blackburn: On va le voir, parce que j'ai peine à croire.

M. Tremblay (Outremont): Mais moi, j'étais prêt à répondre à toutes les questions, M. le Président. Et puis, je suis encore prêt à répondre.

Mme Blackburn: Est-ce qu'on peut suspendre quelques minutes, le temps que le ministre nous redonne le document sur lequel il s'appuie pour nous dire qu'il y a 31 %.

M. Tremblay (Outremont): Je l'ai donné, M. le

Président. Ce n'est pas...

Mme Blackburn: C'est parce qu'il est à la photocopie.

Le Président (M. Audet): Oui, il est à la photocopie. On ne peut pas suspendre bien longtemps, parce qu'on termine à 12 h 30.

Une voix: On peut la faire venir...

Le Président (M. Audet): Bon, il arrive, le document.

Mme Blackburn: On a commencé un peu plus tard; 10 minutes, si vous ne voulez pas revenir.

Le Président (M. Audet): Pas besoin du consentement des membres.

Mme Blackburn: Oui. Exactement ce que je pensais. Ce n'est pas un secret d'alcôve, tout le monde connaît cette donnée-là.

Les dépenses extra-muros représentent quel pourcentage des dépenses totales canadiennes?

M. Tremblay (Outremont): M. le Président.

Mme Blackburn: Parce que c'est ça qui est important. Le ministre... Encore une fois, il essaie d'endormir tout le monde. Les dépenses intra-muros, à ma connaissance, **représentaient** 55 % des dépenses totales, à peu près — je connais pas mal le dossier — 55 % des dépenses totales. Ce qu'il est en train de me dire, c'est que, sur 55 % des dépenses totales, on a 12 % — parce que c'est à peu près ça, le Québec a à peu près 12 %, l'Ontario 60 % — pour 55 % des dépenses totales canadiennes. Sur 45 % — ô miracle! — on en a 31 %. Ça n'a pas changé la réalité, pas 30 secondes. Le ministre est d'accord avec moi? Quand on paie, nous, avec nos impôts, on paie autant pour la dépense intra-muros qu'extra-muros, ça veut dire celle qui se fait dans les ministères. Celle qui se fait dans les ministères, c'est 55 % de la dépense totale. Est-ce qu'on a les données? Oui, on les a. Je vais vous les donner dans des documents que vous connaissez: Financement de la dépense intérieure de recherche-développement, par le fédéral. Mais, évidemment, j'ai seulement jusqu'à 1990, et c'est ça qui m'ennuie un peu. Et on ajoute les dépenses intérieures, c'est-à-dire privées et publiques, dans le document que j'ai et que je pourrais donner au ministre également... Oui. Mais ça s'arrête en 1990. En 1990, vous avez 2 782 000 000 \$. Il y en a 18 % pour le Québec et 50 % pour l'Ontario. Et le ministre, je pourrais lui dire qu'il a déjà été meilleur que ça: on avait 38 % en 1987, si on prend seulement les entreprises commerciales.

M. Tremblay (Outremont): Alors, M. le Président...

Mme Blackburn: Alors, le ministre a induit la Chambre en erreur, parce que la question était claire.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président.

Le Président (M. Audet): Il faut faire attention. On ne peut pas dire qu'un ministre a induit la Chambre en erreur.

Mme Blackburn: On n'a pas le droit de le dire volontairement.

Le Président (M. Audet): On n'a pas le droit de le dire...

Mme Blackburn: On n'a pas le droit de le dire «volontairement». On a le droit de dire qu'il l'induit en erreur, mais on n'a pas le droit de dire «volontairement».

M. Tremblay (Outremont): M. le Président.

Le Président (M. Audet): Oh! Même pas.

Mme Blackburn: Oui, monsieur...

Le Président (M. Audet): Non, non. En tout cas.

M. Tremblay (Outremont): Le ministre n'a jamais induit la Chambre en erreur. C'est des interprétations de l'Opposition. Mais j'ai appris une chose dans la vie, c'est qu'à l'impossible nul n'est tenu.

Mme Blackburn: Peut-être qu'au fédéral, c'est impossible. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Là-dessus, on va s'entendre.

M. Tremblay (Outremont): Si, historiquement, M. le Président, les centres de recherche ont été implantés au niveau de la capitale nationale, on ne peut pas, du jour au lendemain, déménager tous les centres de recherche de l'Ontario au Québec.

Si on regarde ce qui est disponible pour le Québec, comment peut-on aller chercher les montants, les sommes d'argent importantes pour favoriser la recherche et le développement? C'est le document que j'ai remis. Mais ça ne veut pas dire qu'on ne fait pas des efforts pour augmenter les sièges sociaux et les centres de recherche au Québec. La preuve, c'est que, depuis 10 ans, le Québec a été nettement privilégié à cet égard, grâce à la création et à l'expansion d'une dizaine d'institutions de toute première qualité, telles que l'Institut de recherche en biotechnologie, l'Institut des matériaux industriels, le Centre de recherche sur les aliments, l'Institut Maurice-Lamontagne, l'Institut national d'optique, l'Institut de la technologie du magnésium, Forintek, l'Agence spatiale canadienne, qui n'est pas, M. le Président, comprise dans les chiffres parce qu'on n'a pas encore les chiffres de 1992 et 1993.

Alors, j'espère que la députée de Chicoutimi va

reconnaître que nous sommes allés chercher beaucoup plus que notre part et, lorsqu'on parle de la part maximale, nous, on protège nos chercheurs. Et ça, la députée devrait le réaliser, parce que si on regarde au niveau scientifique — parce que ça, c'est très, très, très important — sciences sociales et humaines, c'est 37,6 %. Lorsqu'on regarde au niveau de la recherche pour nos chercheurs du Québec dans la recherche médicale, c'est 39,9 %. Alors, c'est la raison pour laquelle on ne parle pas de notre juste part parce que, si on parlait uniquement de notre juste part, ils nous réduiraient à moins que 25 %.

(12 h 30)

Alors, je considère que la collectivité québécoise, scientifique et technologique est allée chercher au-delà de 30 %. C'est un pas dans la bonne direction. Je l'ai toujours dit et je l'ai même dit publiquement: Idéalement, j'aimerais tout avoir au Québec. Mais je ne peux pas changer le cours de l'histoire. Si les centres de recherche se sont implantés à Ottawa, historiquement, on peut en déménager quelques-uns. On a déjà réussi. **Forintek**, c'est un bel exemple. L'Agence spatiale, c'est un autre exemple. Alors, il faut être patient, un peu. Et c'est cette stratégie que je ne veux pas dévoiler, parce que, si on enlève... Parce qu'on nous compare toujours à l'Ontario. Retirons Ottawa des statistiques, et vous allez voir que le Québec est beaucoup plus performant que l'Ontario, sans Ottawa.

Mme Blackburn: M. le Président, je veux que ça soit consigné aux débats. Donc, je veux qu'on fasse le point sur cette question. Ce dont le ministre parle et le tableau qu'il nous a remis, ce sont les contrats et subventions versés aux entreprises. Ça totalise 387 000 000 \$, en 1990, sur 5 700 000 000 \$, c'est-à-dire que ça représente 7 % des dépenses totales canadiennes. Et là, le gouvernement du Québec va chercher 31 % de 7 %. C'est beaucoup moins que ce que je disais tout à l'heure, parce que là, je revois son tableau, nous l'avions. Il n'y a rien de neuf là-dedans. Ça, c'est pour les entreprises.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, on va chercher 26 %. On est loin de ce qu'il est en train de nous dire: On va chercher 31 % agglomérés. Ça n'est pas vrai. Le tableau que j'ai, en 1990, c'était 26 %.

Mais ce que je veux dire au ministre, la belle stratégie de collaboration: en 1985, on allait chercher 31,1 %.

Le Président (M. Audet): Oui, si vous voulez, j'ai besoin du consentement des membres de la commission pour poursuivre au-delà de l'heure, puisqu'il est 12 h 30. Est-ce qu'il y a un consentement pour...

M. Tremblay (Outremont): Pour quelques minutes, M. le Président.

Mme Blackburn: Parce qu'on a commencé en retard. J'imagine, le temps de reprendre le...

M. Gobé: Parce que j'aurais voulu poser une question à M. le ministre dans le cas du plan de développement technologique sur un dossier qui concerne, en particulier, l'île de Montréal.

Le Président (M. Audet): Oui, d'accord, M. le député, mais est-ce qu'il y a un consentement pour poursuivre?

M. Gobé: Bien, ça dépend s'il reste... on me disait 6 minutes, j'aimerais ça...

Le Président (M. Audet): Il reste 6 minutes, et nous devons procéder à l'adoption des crédits.

M. Gobé: Bon, est-ce que je pourrais avoir, sur ce 6 minutes, au moins 2 minutes?

Le Président (M. Audet): D'accord, alors, là, il y a un consentement.

M. Gobé: À ce moment-là, je donne mon consentement.

Le Président (M. Audet): Je vais laisser Mme la députée de Chicoutimi terminer son intervention brièvement et je vous reconnaitrai après.

Mme Blackburn: Alors, regardons l'évolution. En 1985, quand ce gouvernement a pris le pouvoir, on était en 31,1 % des subventions accordées aux entreprises commerciales. O.K.? On est allé... et ça a monté en 1987 à 38 %, et c'est revenu à 31 % en 1990, parce que je n'ai pas de données plus récentes. Je pense que le ministre a les mêmes données que j'ai, c'est celles qu'il vient de me fournir, là.

Ça, là, ces 387 000 000 \$, ça représente 7 % des dépenses totales canadiennes. Si vous ajoutez les 815 000 000 \$ en enseignement supérieur et que vous allez nous dire qu'on est allé chercher 26 % de ça, c'est intéressant, mais ça donne toujours 26 % de quelque chose comme 10 %. C'est pas...

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, très brièvement, très...

Mme Blackburn: Avant qu'il prenne la parole parce qu'après ça, ça va être... Le ministre reconnaît une première chose, c'est 5 700 000 000 \$ — à cette époque-là — qu'il dépensait, les dépenses totales. Le 31 % qu'on va chercher, c'est 387 000 000 \$. Sur 387 000 000 \$, on est allé en chercher 120 000 000 \$; l'Ontario a 175 000 000 \$, dans le volet secteur entreprises commerciales. Et, quand le ministre prétend qu'il a une stratégie cachée secrète, une recette secrète du grand chef pour aller en chercher plus, le résultat n'est pas patent, puisque les données qu'on a là, il y a déjà eu 38 % en 1987 alors qu'il n'était pas là; là, il est rendu avec 31 %.

Le Président (M. Audet): Merci, Mme la députée.

M. le ministre, très brièvement.

M. Tremblay (Outremont): Alors, très brièvement, M. le Président, je reconnais ce que je dis et non pas ce que la députée de Chicoutimi voudrait ce que je dise.

Mme Blackburn: Alors, répétez. Entreprises.

M. Tremblay (Outremont): Alors, je voudrais la référer également, à un autre document, parce qu'il me semble que le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie n'est pas le recherchiste de l'Opposition. Alors, quand on parle de la répétition des dépenses, j'ai donné un document, 387 000 000 \$; je pourrais en donner un autre qui totalise 1 200 000 000 \$ dans le domaine scientifique, et celui-là totalise 30,7 % et 27,5 %.

Mme Blackburn: Dans quel secteur d'activité?

M. Tremblay (Outremont): Donc, M. le Président, c'est toujours ce que j'ai essayé d'éviter au début de nos discussions, de parler de statistiques, parler uniquement de statistiques, et je voudrais référer également, en terminant, M. le Président... dire à la députée de Chicoutimi qu'on parle de chiffres de 1990. Si on parlait des chiffres de 1992 et de 1993, incluant l'Agence spatiale, je suis convaincu que la performance du Québec va être encore supérieure aux données que nous avons là.

Nous avons posé des gestes concrets et les résultats, nous les récoltons, et si l'Opposition ne veut pas accepter que c'est 30,7 % ou 30,1 % ou 31 %, les chiffres sont là pour le dire, et c'est Statistique Canada.

Le Président (M. Audet): Merci.
M. le député de LaFontaine.

Développement technologique dans l'industrie pétrochimique et pétrolière de l'est de Montréal

M. Gobé: Oui, merci, M. le Président.

J'aurais voulu parler avec M. le ministre, en particulier en ce qui concerne le développement technologique dans l'est de Montréal, dans le domaine de l'industrie pétrochimique et pétrolière. On sait qu'un certain nombre d'entreprises situées dans l'est de Montréal vont ou connaissent actuellement une situation pas facile et qu'elles vont devoir probablement ou moderniser leurs installations, ou amener de nouvelles technologies, ou trouver de nouvelles vocations. Et je me demandais si le ministre avait, dans son cabinet, un plan ou un groupe qui se penchait actuellement sur l'industrie pétrolière. Mais je sais que c'est un dossier qui demanderait à peu près une heure de discussion, et il a dû faire le travail de recherchiste pour la députée de Chicoutimi, donc le temps de la commission a pu être pris à

ça. Alors, **peut-être** qu'on pourrait se rencontrer dans une autre étude, M. le ministre, pour ce dossier très important, concret, pour les travailleurs de l'est de Montréal.

Et je pense aux crédits où il est aussi important de parler des grands principes, mais surtout du concret, du pain et du beurre de tous les jours pour les travailleurs québécois. Et, quand on sait l'importance de la pétrochimie, je suis surpris, M. le ministre, que l'on n'ait pas pu l'aborder, cet après-midi, dans cette commission.

Le Président (M. Audet): Merci, M. le député.
M. le ministre, très brièvement, nous devons procéder à l'adoption des crédits.

M. Tremblay (Outremont): Très brièvement, alors, pour l'information du député de Laviolette, vous savez que la grappe...

M. Gobé: LaFontaine, M. le Président.

Le Président (M. Audet): LaFontaine.

M. Tremblay (Outremont): ...excusez... Oui. Je retire. Ha, ha, ha!

M. Gobé: Le Parti québécois...

Une voix: C'est mon principal ennemi.

Le Président (M. Audet): D'accord.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, on a une grappe industrielle de la pétrochimie et de la plasturgie, on travaille en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, SOQUIP, la Société générale de financement, Industrie, Commerce et Technologie, pour consolider le secteur de la pétrochimie, et également, dans le secteur de la plasturgie pour l'est de Montréal, PRO-EST, qui ont fait des représentations au niveau gouvernemental. Nous sommes bien conscients de l'urgence de la situation et, dans un premier temps, nous voulons consolider des emplois et, dans un deuxième temps, favoriser l'expansion de ce secteur. D'ailleurs, un des cégeps très importants de votre région a mis en place une maîtrise en pétrochimie; donc, si on forme des talents pour prendre la relève, c'est évident qu'il faut qu'il y ait des emplois permanents de qualité dans le secteur de la pétrochimie.

Le Président (M. Audet): Merci, M. le ministre.

Adoption des crédits

Alors, nous allons procéder à l'adoption des crédits du développement technologique, programme 6, du Conseil exécutif.

Est-ce que les éléments 1 à 4 du développement technologique, programme 6, du Conseil exécutif sont adoptés?

Des voix: Adopté.

Mme Blackburn: Sur division.

Le Président (M. Audet): Adopté sur division.

Alors, M. le ministre, au nom des membres de la commission, je vous remercie. Je remercie aussi les gens qui vous accompagnaient ce matin.

Alors, ça met fin à l'enveloppe de temps que nous avons à notre disposition pour l'étude des crédits sur le développement technologique. Merci.

(Fin de la séance à 12 h 38)